

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

Janvier 1721.

TOME XXXIV.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Aprobation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON continuera de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Riswick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Janvier 1721.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litteratures & autres Remarques curieuses depuis le mois de-nier.

I. **N**OUS en sommes enfin à la troisième partie de la Dissertation de Mr. l'Abbé Cousture sur la vie privée des Romains, & c'est par où ce sçavant Accademi-cien finit ses observations sur cette curieuse matiere.

*De la vie privée des Romains.
Troisième partie.*

APrès avoir traité dans les deux Discours *De la vie* précédens (*Voyez les Journaux de Novembre & Decembre*) des occupations & des Romains, exercices du Citoyen Romain, je ne dois pas troisième oublier la partie du jour, où la bonne chere, *parue.*

la bonne compagnie, la belle humeur, & les plaisirs tranquilles prenoient la place du travail & de l'agitation.

Mais avant que d'en venir au souper & à l'après souper des Romains, il n'est, ce me semble, pas hors de propos de dire quelque chose de leurs differens repas, afin de mettre mes Auditeurs plus en état de concilier la diversité des opinions sur ce sujet.

C'est une prévention dans laquelle trop de gens ont donné, que les Anciens ne mangeoient que le soir. Isidore a assuré qu'ils ne connoissoient pas même le dîner, & il a trouvé des sectateurs. Cependant outre qu'il n'est pas vraisemblable que des gens aussi laborieux qu'ils l'étoient, pussent demeurer une journée entiere sans prendre quelque rafraichissement: il y a dans les meilleurs Auteurs une infinité de passages qui prouvent manifestement le contraire.

Je ne cite point ici que Suetone & Dion racontent de Vitellius, qu'il faisoit regulierement ses trois & quatre repas par jour, & que ceux qui avoient entrepris de le regaler, n'avoient pas peu à faire, quoi qu'il partageât ses faveurs, & qu'il déjeunât chez les uns, qu'il dînât chez les autres, & qu'il taxât encore quelques nouveaux Hôtes à lui donner à souper. Cet Empereur doit être regardé plutôt comme un monstre, que comme un exemple dans la vie civile. Son intemperance ne conclud rien pour le commun des hommes, & d'ailleurs je ne comprends pas moins dans cette Dissertation le tems innocent de la Republique, que les siècles corrompus des Empereurs.

Laissons

Laiſſons donc à part le déjeuner qui n'étoit gueres que pour les enfans , je dis que les Auteurs tant Grecs que Latins qui ont parlé des uſages de l'ancienne Rome , ont tous fait mention du dîner des Romains. Plutarque Livre VIII. des queſtions de Table, dit d'un ton décifif, que de quelque condition qu'ils fuſſent, ils prenoient quelque choſe vers le midi, qu'ils mangeoient en leur particulier & fort modeſtement, mais que le ſoir ils ſe dédommageoient bien avec leurs amis. Athénée compte le déjeuner ſans diſtinction d'âge, le dîner, le ſouper & l'après ſouper. Seneque, Macrobe, Martial, Apulée, & ce qui eſt d'une bien plus grande autorité, Varron explique ce que les Romains avoient accoutumé de manger à leur dîner : *Silatum*.

Il eſt vrai que c'étoit peu de choſe pour les gens reglez, puis que le tout ne conſiſtoit qu'en un morceau de pain, un peu de fromage & un peu de vin aprêté; & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi Iſidore la compte pour rien. Peut être auſſi s'eſt il mépris, en ce que dans l'antiquité la plus reculée, ce repas, tout maigre qu'il étoit, ne laiſſoit pas d'être apellé *Cæna*, ſi l'on en croit Feſtus: *Cæna*, dit ce Grammairien, *apud antiquos dicebatur quod manè prandium, Vesperna quod nunc Cæna appellatur*.

Quoi qu'on ne ſe gêne gueres quand ce que l'on fait n'a raport qu'à ſoi même, il eſt néanmoins vrai que l'heure du dîner étoit environ la ſixième du jour, c'eſt à-dire, à midi. Suetone dit que l'Empereur Claude prenoit tant de plaiſir à certains ſpectacles, qu'il deſcendoit dans ſa loge dès le matin, & qu'il y re-

stoit encore à midi dans le tems même que le peuple se retiroit pour aller dîner. Et Martial dit à un Parasite qui étoit venu chez lui sur les dix à onze heures, vous venez un peu trop tard pour déjeuner, & beaucoup trop tôt pour dîner.

Voilà en peu de mots ce que j'avois à dire des autres repas des Romains. A l'égard du souper dont il s'agit maintenant, ç'a été dans tous les âges un repas préparé, une assemblée de toute la famille, un rendez-vous de plusieurs amis. Tout y étoit concerté d'une manière à rendre les choses plus commodes & plus agréables à tous ceux qui en devoient être. L'heure, le lieu, le service, la durée, les accompagnemens & les suites.

I. Le tems du souper étoit ordinairement entre la neuvième & la dixième heure du jour, suivant leur manière de compter, & selon la nôtre entre trois & quatre heures après midi, en sorte qu'il restoit du tems suffisamment pour la digestion, pour les amusemens, pour les petits soies domestiques, & même quelque fois pour un regal extraordinaire. Tous les Ecrivains sont d'accord sur cet Article: *Imperat exstructes frangere nona Toros:* c'est à dire, la neuvième heure avertit de se mettre à table. Juvenal outrant la déclamation à son ordinaire, remarque comme une insulte faite aussi bien aux bonnes mœurs, qu'aux loix & à la justice, la conduite d'un certain Marius, qui dans l'exil qu'il avoit mérité par ses concussions, prenoit cette heure.

*Exul ab octava Marius bibit, & fruitor Dis
Iraus, at tu, victrix Provincia ploras.*

2. Le lieu du souper étoit anciennement *in atrio* : c'est à dire, dans une espèce de Vestibule exposé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougissoient point de manger ainsi, dit Val. max. l. 2. c. 1. ou parce que leur sobriété & leur moderation n'aprehendoient point la censure de leurs Concitoyens : *nec sanè ullas epulas habebant, quas populi oculis subjicere erubescerent.* Après cela ils y furent obligez par les Loix *Ænilia*, *Antia*, *Julia*, *Didia*, *Orchia*, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence. La Loi regloit aussi la depense, & elle étoit si severe, qu'elle condamnoit également & le maître de la maison, & les Etrangers qui avoient assisté au festin.

Quelquefois & sur tout dans la belle saison, le souper se donnoit sous un Platane, ou sous quelqu'autre arbre touffu ; mais en quelque lieu que ce fut, on avoit grand soin de faire étendre en l'air une pièce de drapierie qui pût mettre la table & les Conviez à couvert de la poussiere & des autres malpropetez. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la description du repas que Nasidieus donna à Mecene, n'oublie pas ce Tapis dont la chute malheureuse causa une si grande desolation.

Mais quand les Romains eurent été instruits par les Grecs dans l'Architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçûs. Les Disciples, afin d'y mieux réussir, depouillerent leurs Maîtres, & bâtirent à leurs dépens des Salons exprés pour recevoir plus commodément & plus splendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors

cette

cette modestie des premiers Romains, ces Reglemens même tant de fois renouvellez & multipliez pour les maintenir, furent bientôt mis en oubli. Les Censeurs quoique secondéz par les plus sages du Senat & du peuple, ne pûrent arrêter le torrent; on écoutoit sans s'émouvoir les harangues des uns & les menaces des autres.

La Republique étoit encore dans sa plus grande splendeur, lors qu'il plut à Lucullus d'avoir plusieurs de ces superbes Salons, à chacun desquels il donna le nom de quelque Divinité; & ce nom étoit pour son Maître d'Hôtel un signal de la dépense qu'il vouloit faire à son repas. Plutarque raconte avec quelle magnificence il régala Cicéron & Pompée qui avoient voulu le surprendre, quoi qu'il n'eût fait autre chose que d'ordonner à un Esclave qui le suivoit, qu'on mît le couvert dans l'Apollon.

L'Empereur Claude en avoit un entr'autres, auquel il avoit donné le nom de Mercure. Mais tout ce qu'on en avoit vû jusqu'alors, fut effacé par l'éclat de ce Salon aussi merveilleux que magnifique de Néron, appelé *Domus Aurea*. Celui-ci par le mouvement circulaire de ses Lambris & de ses Plat-fonds, imitoit les conversions du Ciel, & représentoit les diverses saisons de l'année, qui changeoient à chaque service, & faisoient pleuvoir des fleurs & des essences sur les Convives; & comme le luxe va toujours en augmentant, quoi que la fortune diminuë, Elagabale encherit encore sur Néron, autant que Néron avoit encheri sur Lucullus.

3. La table étoit chez les premiers Romains de figure carrée, du bois que leur fournis-

des Princes &c. Janvier 1721. 9

soient leurs Forêts, & que leur railloient leurs propres Ouvriers. Quand ils eurent passé chez les Afriquains & chez les Afiatiques, ils imiterent d'abord ces peuples, puis ils les surpasserent en ce genre là comme en tout autre. Ils varierent la figure de leurs tables, & parce qu'ils ne les couvroient pas encore de Nappes, il fallut les faire au moins d'une matiere qui n'offrit à leurs yeux rien que de luisant & de beau. Ils y employerent l'Ivoire, l'Ecaille de Tortuë, la Racine de Buis & de l'Erable, du Citronier même, & de tout ce que l'Afrique seconde en singularitez, leur fournissoit de plus curieux: non contents de cette recherche, ils les ornerent de Plaques de Cuivre, d'Argent & d'Or, & ils y enchasserent des Pierres précieuses en forme de Couronne.

4. La maniere dont les Romains étoient à table, n'a pas toujours été la même dans tous les tems: mais elle a toujours été digne de l'attention des Gens de Lettres. Avant la seconde guerre Punique, les Romains s'asseyoient sur de simples bancs de bois, à l'exemple des Heros d'Homere, ou, pour parler comme Neron, à l'exemple des Lacedemoniens & des Cretois. Scipion l'Africain fut la premiere cause du changement qui arriva là-dessus. Il avoit apporté de Carrage de ces petits lits, qu'on a longtems appellé *Punicani*, ou *Archaici*, & qui étoient d'un bois assez commun, fort bas, rembourrez seulement de paille ou de foin, & couverts de peaux de Chevres ou de Moutons. A dire le vrai, il y avoit peu de difference pour la délicatesse, entre ces Lits nouveaux & les anciens Bancs; mais l'usage frequent

fréquent des Bains qui s'établiſſoient alors , & qui amollit inſenſiblement , firent que les hommes crurent ſe délaſſer mieux en ſe couchant qu'en ſ'aſſoyant. Je diſis les hommes , car pour les Dames elles ne crurent pas d'abord qu'il fût de leur modeſtie d'adopter cette nouveauté. Elles ſ'en tintent à leur ancienne maniere tant que dura la République ; mais elles ne conſerverent pas longtems la gloire de cette conſtance , & depuis les premiers Ceſars juſques vers l'an 320 de l'Ere Chré-
tienne , elles ſuivirent la coûtume des hommes.

Pour ce qui eſt des jeunes gens qui n'avoient point encote pris la robe virile , on les retint plus longtems ſous l'ancienne diſcipline. Lors qu'on les admettoit à la table , ils y étoient aſſis ſur le bord du Lit de leurs plus proches parens. Jamais , dit Suetone , les jeunes Ceſars , Caius & Lucius ne mangèrent à la table d'Auguſte , qu'ils ne fuſſent aſſis *in imo loco* , ou comme parle Tacite , *ad Lecti fulera*.

Je ne dirai ici du changement qui arriva à ces lits , que ce que j'ai déjà dit de celui qui étoit arrivé aux tables ; ſçavoir que de la plus grande ſimplicité on les porta en très peu de tems à la plus étonnante ri cheſſe. Pline liv. 33. chap. 11. dit , qu'il n'étoit pas nouveau ſous Auguſte de les voir entièrement couverts de Lames d'argent , garnis de Matelats les plus mollets , & de Courtepointes les plus riches. J'épargne à la Compagnie les longs paſſages de Pline , de Seneque , & de tous les Poètes ſur la matiere & la forme de ces lits , ſur le choix de la Pourpre , & ſur la perfection de
la

la Broderie ; & cela d'aurant plus volontiers, que Ciacconius a traité ce sujet fort au long dans sa Dissertation de *Triclinio*. Je me contente d'en faire voir le contraste dans ces Vers d'Ovide qui exprime si bien l'ancienne pauvreté. Les lits de nos peres n'étoient garnis que d'Herbes & de Feuilles, & il n'appartenoit qu'aux riches de les couvrir de Peaux.

Qui poterat pelles addere, dives erat.

On rangeoit ordinairement trois de ces lits auprès d'une Table carrée, ce qui a fait appeller *Triclinium* & la Table & la Salle à manger ; de sorte qu'il restoit toujours un des côtez vacant & libre pour le service.

5. Chaque lit pouvoit tenir trois, quatre, mais rarement cinq personnes, & ils étoient élevés d'environ trois coudées. Les convives s'y rendoient à la sortie du Bain avec une Robe qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *Vestis canatoria*, *tricliniaria* *convivalis*. Elle étoit pour le plus souvent blanche surtout dans les jours de quelque solennité, & c'étoit aussi bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiscretion punissable de se présenter dans la Salle du festin sans cette Robe. Cicéron fait un crime à Valinius d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funebre. Capitolin raconte aussi que Maximin le fils encore jeune ayant été invité à la table de l'Empereur Alexandre Severe, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna une de la garderobe de l'Empereur. Pareille chose étoit arrivée autrefois à Septime Severe encore particulier, suivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit d'une espece de Draperie qui ne tenoit presqu'à rien, comme il paroît dans les Matbres, & qui étoit pourtant différente du Pallium des Grecs. Martial reproche à Luscus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avoit soupé.

Et testus lanis sape duabus abit.

6. Je ne me souviens point d'avoir lû qu'on ôtât les souliers aux Dames, n'y qu'on leur lavât ou parfumât les pieds quand elles venoient prendre leurs places sur ces lits; mais rien n'est plus commun pour les hommes.

On avoit raison de ne pas exposer à la bouë & à la poudre les Eroffes precieuses dont ces lits étoient couverts. Plaute dit dans une de ses Comedies; " Bon je sens que
 „ mon cœur revient, ôtes moi mes souliers;
 „ donnez moi à boire; & que quetems après
 „ vite mes souliers & qu'on ôte promptement la table.

Nasidienus dans Horace pour aller donner de nouveaux ordres après le malheur qui venoit de lui arriver, reprend ses souliers. *Et soleas poscit.*

On presentoit encore de l'eau pour les mains & même pour les pieds à ceux qui ne sortoient pas du Bain.

. *Locus.*

Hic tuus est, dit Plaute, *hic accumbe, ferte aquam pedibus: prahen' tu puero.*

7. Ce passage de Plaute me fait souvenir de l'ordre & de la distinction des places, où l'on étoit souvent conduit par le Maître du repas.

Plutarque au liv. x. de ses questions de table, propose celle ci: sçavoit si le Maître du

logis doit placer son monde, ou s'il doit laisser à chacun la liberté de se placer soi-même: & là dessus il raconte une assez plaisante Histoire. Mon frere Timon, dit il, ayant invité plusieurs amis tant Citoyens qu'Étrangers, & ne voulant chagriner personne pour le ceremonial, les pria de se ranger comme ils l'entendroient. Quelque tems après il parut à la porte du Sallon un personnage extraordinaire, une espee de Capitain richement vêtu & suivi d'un grand nombre de Valets. Il parcourut des yeux toute la Compagnie, puis il se retira sans dire un seul mot. Quelques uns se leverent pour courir après lui & pour le prier d'entrer, mais il repodit froidement qu'il ne voyoit pas qu'on lui eût réservé une place digne de lui. Comme on étoit deja en gayeté, on rit bien de cette apparition, & quelqu'un dit tout haut qu'un tel homme valoit beaucoup mieux à la porte qu'à la table.

Plutarque ne laisse pas dans le Chapitre suivant d'agiter la question, sçavoir qu'elle est la place Consulaire, & pourquoi après celle du Maître de la maison, elle est la plus honorable. Après avoir rapporté l'opinion des Grecs & celle des Perses, il décide que c'est la premiere du lit du milieu, & il en apporte deux raisons. La premiere, c'est qu'après le bannissement des Rois, les Consuls pour ne point donner d'ombrage à leurs Concitoyens jusques dans le Sanctuaire de la liberté, se retirèrent de la place, que ces Princes avoient occupée à table, i's la laisserent au Maître de la maison, & descendirent un degré plus bas. La seconde, c'est qu'y ayant toujours deux lits pour les amis, il est raisonnable que celui qui

donne le repas, ait tout son Domestique sous ses yeux; qu'il voye ce qui se passe, & qu'il soit à portée de donner les ordres & d'entretenir les conviez. Or la place la plus convenable pour cela, est la seconde du lit du milieu. Sa femme est immédiatement au dessous de lui. Ainsi la place honorable après ces deux-là, est celle qui est au dessus, c'est à dire, la premiere du même lit. Elle est aussi, dit cet Auteur, la plus propre à la dignité d'un premier Magistrat. Au moyen de l'espace qui est entre les deux lits, il peut aisément recevoir ceux qui lui viennent apporter des nouvelles de l'Armée, & de telle autre partie de la République qui regarde son ministère.

Comme chez les Romains il y avoit des ombres & des Parasites, ceux ci appelez ou tolerez par le Maître de la maison, & ceux-là amenez par les convives, on destinoit à ces Messieurs le dernier des trois lits, c'est à dire, celui qui étoit à la gauche du lit du milieu. Sous les Empereurs il y eut un Maître des ceremonies préposé à l'observation de cet ordre, auquel le Maître de la maison veilloit dans les premiers tems.

8. Une chose qui paroîtra ici fort bizarre, c'est que longtems même après le siècle d'Auguste, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des serviettes aux conviez. Ils en apportoient de chez eux.

Catulle se plaint d'un certain Agnius qui lui avoit emporté la sienne, & le menace de le diffamer par ses vers, s'il ne la lui renvoie promptement, Martial dit à peu près la même chose d'Hermogene homme connu pour de pareils tours d'adresse. Personne des conviez;
dit-il,

dit il. n'avoit apporté de serviette, parce que chacun craignoit les ongles crochus d'Hermogene. Hermogene ne s'en retourna pas pour cela les mains vuides, il trouva le secret d'emporter la nappe.

9 Tout le monde ainsi rangé, on apportoit de dessus le buffet où étoient les vases plus ou moins précieux suivant les tems de la République ou les facultez des particuliers; on apportoit, dis-je, des Coupes qu'on plaçoit devant chaque convié. Suetone dit qu'un Seigneur de la Cour de Claude ayant été soupçonné d'avoir volé la coupe d'or qu'on lui avoit servie, fut encore invité pour le lendemain, mais qu'au lieu d'une coupe d'or, comme on en servoit aux autres, on ne lui servit qu'un gobelet de terre.

Plutarque dit qu'après ce fameux repas que Cleopatre donna à Marc Anroine, elle fit present à tous les Romains de sa suite des coupes qu'on avoit servi devant chacun d'eux.

10 Après la distribution des coupes on servoit les viandes, non pas toujours chaque plat séparément, mais souvent plusieurs ensemble sur une table portative. Servius assure qu'on apportoit les tables toutes garnies, & Athenée est conforme à Servius. On apportoit, dit-il, & on remportoit les tables. Martial n'approuve pas ces tables ambulantes; aiosi il y a, comme l'on voit des exemples de l'une & de l'autre maniere dans les Ecrivains anciens; & c'est une erreur de croire que parce qu'on a trouvé un passage qui dit d'une façon, tous les autres se doivent entendre dans le même sens.

11. L'on commençoit ordinairement le premier

mier service par des œufs frais & des laitues, comme on finissoit le second par des fruits : *Integram famem ad ovum adfero*, dit Cicéron, *Ab ovo usque ad mala*, pour dire depuis le commencement jusqu'à la fin. Varron ne laisse pas de dire que l'on finissoit quelque fois par où on avoit commencé; par les œufs. L'exemple qu'il en raporte explique une antiquité qui regarde les jeux du Cirque, & la pompe de Ceres. Athenée est du même sentiment.

12. Les Esclaves employez à servir étoient lestement vêtus & ceints de serviettes blanches. Ils étoient suivis par un Ecuyer tranchant qui dépeçoit les viandes avec art & souvent en cadence. Il y en avoit d'autres préposez au Buffet & qui avoient soin les uns du vin, les autres de l'eau tant chaude que froide, les autres des Vases & des Coupes quand il en falloit changer; ce qui arrivoit assez souvent lors que l'on entroit en débauche, *cum majoribus poculis poscebatur*.

13. Dans les grandes Fêtes, les Esclaves, tant ceux de la Maison, que ceux que les particuliers avoient amenez & qui demouroient de bout aux pieds de leurs Maîtres, étoient couronnez de fleurs & de verdure, aussi bien que les Convives; & il n'y avoit rien pour lors qui n'inspirât la joye.

Si on servoit un poisson ou un oiseau de quelque prix ou de quelque rareté, on l'apportoit au son des Flutes & des Hautbois: l'alle-gresse redoubloit, & le Maître du Festin se croyoit amplement recompensé par les acclamations de toute l'Assemblée. Alors les services se multiplioient, & quoi qu'on retint
 toujours

des Princes &c. Janvier 1721: 17

toûjours les mêmes expressions de premier & second service pour tout le souper, ces deux services se subdivisoient en plusieurs autres.

Le premier comprenoit les entrées, qui consistoient en œufs & en laitues, en vins miellez; après cela les viandes solides, les Ragoûts, les Grillades. Pour le second, il comprenoit les Fruits crus, cuits & confits, les Tartes & les autres friandises.

La table de l'Empereur Pertinax, dit Capitolin, n'étoit ordinairement que de trois services, quelque nombreuse que fut la Compagnie; au lieu que celle de l'Empereur Elagabale alloit quelque fois jusqu'à vingt deux, & à la fin de chaque service, on relavoit les mains comme si l'on eut fini le repas; car l'usage étoit de laver aussi bien à la fin qu'au commencement. Je ne parlerois pas d'une si grande profusion si elle n'avoit eu des imitateurs; mais on ne sçait que trop que ce qui se fait à la Cour, ne tarde gueres à entrer dans les mœurs de la Ville. Je dis plus, elle s'étoit déjà trouvée impunie 270. ans avant Elagabale. Lucullus avoit dépensé jusqu'à mille écus à un seul souper. On le lui auroit pardonné en faveur de l'hospitalité, si ç'eût été pour mieux recevoir ses amis; mais il n'en rabattoit gueres quand il étoit seul. Un jour, dit Plutarque, il gronda fort son Maître d'Hôtel pour lui avoir fait préparer un souper moins somptueux: cet Officier s'étant excusé sur ce que Lucullus lui avoit dit lui-même qu'il n'auroit personne ce jour-là: quoi, repartit ce fier Citoyen, ne saviez-vous pas que Lucullus devoit souper chez Lucullus?

Quelle comparaison entre les Anciens qui

ne savoient ce que c'étoit qu'un Cuisinier , & qui trouvoient dans leurs Jardins & leurs Basse Cours de quoi regaler leurs amis & leurs voisins aux plus grandes Fêtes , & ceux ci qui après avoir épuisé les Mers & les Forêts voisines , vont chercher dans les Provinces les plus éloignées de quoi couvrir leurs tables pour un repas ordinaire.

Il est vrai que quand un parent , un ami , un voisin , n'avoit pû venir à un repas où il avoit été invité , on lui en envoyoit des portions.

Je n'ai garde d'entreprendre le détail des viandes ni des vins qui se consommoient à ces tables , ce qui en décidoit , c'étoit la saison de l'année , la fantaisie , le goût & les facultez du Maître.

14. A l'égard du dessert que tous les Ecritains ont appelé *mensa secunda* , il n'étoit gueres moins diversifié que les autres parties du souper , mais il n'étoit pas tant pour les hommes que pour les femmes , qui après cela sortoient de table avec leurs enfans , si le repas étoit suivi de quelque spectacle auquel la pudeur ne leur permettoit pas de prendre part. Car cette partie du jour ne se passoit pas toute entière à manger & à boire.

15. Un peu après l'établissement de la République , ils chantoient dans leurs repas les louanges des Grands Hommes au son de la Flûte , à quoi l'on ajouta ensuite la Lyre. C'étoit pour les assistans un aiguillon qui les excitoit à la vraie gloire : mais ce qui avoit été introduit pour une bonne fin , dégénéra dans la suite. Les Romains n'eurent pas plus tôt vaincu les Asiatiques , qu'ils apprirent d'eux
de

des Princes &c. Janvier 1727. 19

de nouvelles especes de plaisir. Les Bouffons, les Farceurs, les Jolieuses d'Instrumens, les Danseuses, les Pantomimes devinrent à la mode, & il ne fut point de bonne Fête sans tout cet appareil étranger. Seneque que je cite assez souvent parce que sa bile m'apprend bien des choses qu'on n'auroit pas pû savoir d'un esprit plus doux & plus indulgent pour les défauts de son Siecle, Seneque, dis-je, dans son Traité de la vie heureuse, fait ce Portrait d'un homme sensuel. Vous voyez un Apicius couché sur son lit, contemplant la magnificence de sa table, satisfaisant son oïe des Concerts les plus harmonieux, sa vûe des spectacles les plus charmans, son odorat des parfums les plus exquis, & son palais de viandes les plus délicates.

En parlant de ces spectacles, je ne dois pas oublier ce qui arriva dans un souper que donna l'Empereur Auguste. On avoit beaucoup loué un certain Pantomime nommé Pylade, qui avoit représenté les fureurs d'Hercule sur le Theatre public. Auguste voulut donner ce regal à sa compagnie: il fait venir Pylade & lui ordonne de jouer la même pièce qui lui avoit attiré tant d'applaudissement. Pylade qui dans l'excès de sa fureur avoit tiré des fleches sur le peuple, commençoit déjà à en faire autant sur les Conviez, & si on l'eût laissé faire, il n'auroit pas manqué d'ensanglanter la Scene. Au reste tout transporté qu'il paroïssoit, il est à croire que ceux sur qui les fleches seroient tombées, n'étoient pas les personnes qu'il respectoit le plus, ou qu'il aimoit le mieux.

Magabale étoit encore beaucoup plus im-

modéré dans le choix des plaisirs dont il égayoit ses repas. Quelque fois il faisoit tomber de la voute de son superbe Salon une si grande abondance de fleurs que quelques-uns en étoient étouffez. Une autre fois il faisoit préparer au tour d'une table ronde séparée de la Scene, un Lit en forme d'Arc appelé *Sigma*. Il faisoit placer sur ce Lit aujourd'hui huit hommes chauves, demain huit gouteux; un autre jour huit noirs, après cela huit grisons, huit maigres, huit gras, qui étoient si pressés qu'à peine pouvoient-ils se remuer & porter la main à la bouche, pendant que lui & toute sa Cour se divertissoient à voir leur contenance. Il lui arriva souvent, & c'étoit là un de ses moindres divertissemens, de faire faire ce *Sigma* de cuir & de le remplir de vent au lieu de laine; & dans le tems que ceux qui l'occupoient ne songeoient qu'à bien manger & à bien boire, il faisoit lâcher secrettement un robinet qui étoit caché sous la Courtepointe. le *Sigma* s'aplatissoit, & ces pauvres gens tomboient le nez sous la table.

Ces divertissemens de quelque nature qu'ils fussent duroient souvent bien avant dans la nuit, & n'empêchoient pas les Convivés de boire à la santé les uns des autres, de se présenter la Coupe, & de faire des souhaits pour le bonheur de leurs amis & de leurs patrons. Les formules de cette ceremonie étoient, *Propino tibi, bene tibi, bene illi, bene tibi*; ainsi la Coupe passoit de main en main depuis la premiere place jusqu'à la dernière. Juvenal dit que rarement les riches font cet honneur aux pauvres, & qu'ils ne seroient pas bien venus à prendre cette liberté avec eux. C'é-

toit

des Princes &c. Janvier 1721. 21

toit cependant un engagement pour tous les Convives, principalement lors que pour conserver l'ancien usage on faisoit un Roi.

Caton dans le livre de Ciceron *de Senectute*, dit que tout vieux qu'il est, il est ravi de se trouver à ces Fêtes, où l'on se reveille agréablement les uns les autres; où le Roi du repas tient tout le monde en haleine, & où chacun est obligé de payer de sa personne, &c.

Au surplus on ne faisoit pas un Roi dans tous les repas, & on ne s'en avisoit gueres dans les derniers tems, que quand on avoit satisfait aux premiers besoins. C'étoit une ressource de gayeté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroître bon Convive. Ce dernier Acte s'appelloit chez les Romains *Comessatio*, parce que les Romains qui habitoient plus volontiers la Campagne que la Ville, se regaloient à tour de rôle, & soupoient tantôt dans un Village, & tantôt dans un autre; quelque fois même quand on avoit soupé trop modestement, après quelques tours de promenade on se retrouvoit pour cette sorte de reveillon, &c.

Suetone assure que l'Empereur Titus poussa ce regal assez souvent jusqu'à minuit, au lieu que Domitien son frere ne passoit jamais le coucher du Soleil.

Mais à quelque heure qu'on se séparât, on finissoit toujours par des libations & par des vœux pour la prospérité de son Hôte & pour celle de l'Empereur. Ce coup de partance s'appelloit *Poculum boni genii*, après quoi on relavoit les mains avec une espee de pâte qu'on jettoit aux chiens. Le Maître du logis

distribuoit une partie des restes aux Esclaves, & referroit l'autre. Et comme il y avoit mille choses qui ne meritoient ni d'être gardées, ni d'être données, on les brûloit, & ce sacrifice s'appelloit *Protervia*. Ce qui fit dire à Caton le jeune l'un des Disciples d'Apicius, qui après avoir mangé tout son bien, avoit malheureusement mis le feu à sa maison, il n'a rien fait qui ne soit dans la règle, *Proterviam fecit*.

Enfin les conviez en prenant congé de leurs Hôtes, recevoient de lui de petits presens qui étoient appelez *Apophoreta*, entre les exemples que nous en fournit l'Histoire, il y en a trois d'une prodigalité outrée. Le premier est de Cleopatre, qui après avoir fait un superbe festin à Marc Antoine & à ses Officiers dans la Cilicie, leur donna les lirs, les courtepointes, les vases d'or & d'argent avec tout ce qui avoit servi au repas. Elle y ajouta encore des litieres pour les reporter chez eux avec les porteurs mêmes & des Esclaves Mères pour les reconduire avec des flambeaux.

Les 2. autres exemples sont de Verus & d'Elagabale, mais ces deux Empereurs ne firent que copier Cleopatre, & n'ont depuis été copiez par personne.

Lorsque chacun étoit rentré chez soi, s'il lui restoit du tems, il l'employoit ou à la promenade, ou à de petits soins pour le bon ordre de sa famille qu'il passoit en revûe, chaque Affranchi & chaque Esclave donnant le bon soir à son Maître. Ainsi finissoit la journée Romaine. *Et c'est aussi la fin de cette Dissertation.*

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE, & PORTUGAL, à NAPLES & en SICILE, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Pendant le séjour que la Cour a fait à *Balsain*, la Princesse Regnante a eu une indisposition que l'on assure être une fausse couche, dont elle a été parfaitement rétablie en peu de tems. Le 5. Novembre la Cour retourna à l'*Escorial* pour 15. jours ou trois semaines au plus, après lesquels elle reviendra à *Madrid*, pour y passer l'Hiver. Plusieurs Officiers qui n'ont pas suivi L. M. à l'*Escorial*, étoient déjà revenus dans cette Ville, où l'on travailloit avec diligence à meubler le Palais Royal, & à le mettre en état pour la fin du mois. Le 12. la Cour prit le deuil pour la mort de la défunte Duchesse de Bourbon, qui lui a été notifiée.

Retour de la Cour à l'Escorial.

Environ le 26. Octobre le Prince Regnant disposa de plusieurs Regimens qui étoient vacans, & fit une promotion de quelques Officiers Generaux, entr'autres du Duc d'Atri, de Dom Pacheco, Porto Carrero & Dom Sebastien Matamoros qui ont été faits Brigadiers. Dom Joseph Durand ci-devant Major de *Roses*, a été pourvu du Gouvernement de cette Ville.

Promotion d'Officiers Generaux.

II. Mr. Aldobrandini Nonce du Pape, arriva le 7. à *Madrid*, & se rendit le 9. à l'*Escorial*, où il eut Audience particuliere du Prince & de la Princesse Regnante, des

Arrivée des Nonces à Madrid.

quels il fut parfaitement bien reçu. Le Cardinal Belluga qui, quelques jours auparavant étoit aussi arrivé en cette Ville, a pris son logement dans le Palais de l'Archevêque de Tolède.

Mr. Borgia
fait Cardina-
l.

Un Exprés dépêché de Rome a apporté la nouvelle que le Pape dans la dernière Promotion qu'il a faite, avoit élevé au Cardinalat Dom Francisco Borgia Patriarche des Indes & Grand Aumônier; la Cour n'a pas paru beaucoup s'intéresser à l'élevation de ce Prélat, n'y ayant eu que ceux de sa famille qui aient fait des illuminations à leurs maisons. Cependant cette nouvelle Eminence a reçu les complimens de quantité de personnes de distinction, & a fait considérablement augmenter ses équipages pour soutenir l'éclat de sa dignité.

III. On remarque que la faveur du Duc de Popoli va de plus en plus en augmentant depuis son retour, & l'on croit que l'Administration générale des affaires de la guerre, lui sera incessamment confiée. Les Ministres de France & d'Angleterre, quoiqu'ils ne soient revêtus encore d'aucun caractère public, continuoient toujours leurs conférences avec le Marquis de Grimaldo & les autres Commissaires nommez pour recevoir & répondre à leurs propositions. Quelque tardive que paroisse cette négociation, dont la longueur suspend l'ouverture du Congrès qui doit se tenir à Cambrai, on a lieu d'espérer que l'issuë en sera heureuse, par la bonne harmonie qui paroît regner entre les Cours de France, d'Angleterre & d'Espagne, & par l'attention de cette dernière à ne rien faire

faire qui puisse causer de l'ombrage.

IV. Le Marquis de Mauleuvrier Envoyé de France s'étant rendu le 11. à l'Escurial, presenta de la part du Roi son Maître le Cordon Bleu de l'Ordre du St. Esprit au plus jeune des Infants. La cérémonie de l'installation se fit le 13. sans aucun éclat, aucuns des Ministres étrangers n'ayans été invitez de s'y trouver; & le 17. ce Marquis revint à *Madrid*.

Le plus jeune des Infants reçoit le Cordon Bleu.

V. On a continué les Prieres publiques pour attirer la benediction du ciel sur les armes de la Monarchie, & demander à Dieu qu'il lui plaise detourner de dessus le Royaume la maladie contagieuse. On a aussi publié à ce sujet une Ordonnance dans tous les Ports qui deffend le Commerce tant par mer que par terre avec les Provinces de la France situées sur la Méditerranée & aux environs, qui sont affligées de la peste, ou suspectes. Les peines qu'on inflige à ceux qui y contreviendront en recevant dans leurs maisons des personnes ou effets venans de France, sont des plus rigoureuses; les Nobles étant condamnez à 1000. ducats d'amande & 20. ans d'exil sur la Frôliere d'*Affrique*, & les Roturiers à recevoir 200. coups de verges par les mains du Bureau, 1000. ducats d'amande, & aux Galeres pour dix ans.

Ordonnance publiée contre la maladie contagieuse.

VI. Les desseins de l'Espagne commencent à se manifester tout de bon, & il n'y a plus lieu de douter que les grands armemens qu'elle fait faire depuis quelques mois dans ses Ports, ne soient destinez contre l'*Affrique*. Comme on cherche toujours à raffiner sur les demarches des Souverains,

L'Espagne porte la guerre en Afrique.

il

il se trouve des gens qui prétendent que la guerre que l'on affecte de porter chez les Mores, n'est qu'un pretexte specieux de l'Espagne pour se tenir toujours armés, & tâcher par-là de rendre sa conduction meilleure, & obliger par la bonne contenance quelle tient, les Puissances alliées à ne pas trop chicanner sur ses prétentions lors de la tenuë du Congrès. D'autres qui y vont plus rondement attribuant cette conduite à un scrupule que la Cour de *Madrid* s'est formé d'avoir employé les deniers levez sur le Clergé pour troubler le repos de l'Europe, & regardent cette guerre comme une restitution qu'elle fait de cet argent en l'employant contre les Infideles & les Ennemis du nom Chrétien. Quoi qu'il en soit, toujours est-il certain que la Cour a pris toutes les précautions imaginables pour guerir les Puissances engagées dans la Quadruple Alliance, des défiances que leur auroient pu causer les grands armemens; & ç'a été dans toutes les Cours l'attention principale de ses Ministres de dissiper les ombrages que donnoient ses démarches, dans la conjoncture delicate où on se trouvoit. Pour mieux en être convaincu il n'y a qu'à lire la Lettre circulaire qui leur a été écrite par le Marquis de Grimaldo; Voici la traduction de celle envoyée au Consul de la Nation qui fait sa résidence à *Londres*.

LE Roi se trouvant engagé d'augmenter & d'étendre la Religion Chrétienne, plus par le grand zele qu'il a pour la foi Catholique, que par un desir de faire des Conquêtes,

des Princes &c. Janvier 1721. 27

& de réunir de nouveaux Royaumes à la Couronne; mais principalement de chasser les Mores de devant *Ceuta*, & de delivrer cette Place du Siège opiniâtre qu'elle a souffert pendant tant d'années; comme aussi de garantir à l'avenir les Côtes d'Espagne des ravages continuel's de ces Corsaires; c'est dans ce dessein que S. M. a fait assembler une Armée dans l'*Andalousie* sous le Commandement du Marquis de Lede pour la faire embarquer sur les Vaisseaux qu'Elle a ordonné de préparer sur ces Côtes. Cette entreprise étant presentement sur le point d'être exécutée, S. M. a trouvé bon que je vous fis part de ce dessein afin que vous puissiez le declarer & le rendre public à la Cour où vous résidez. A *Baljaïn* ce 22. Octobre 1720.

Signé Le MARQUIS DE GRIMALDO.

Il y a des Lettres particulieres qui portent, que les Troupes Espagnoles qui étoient aux environs de *Gibraltar*, avoient eu ordre de se retirer, & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on en voulût à cette Place.

VII. Nous laissâmes le mois dernier le Marquis de Lede occupé à *Cadix* à l'embarquement des Troupes destinées à passer la mer, & à se pourvoir de toutes les provisions & munitions necessaires pour l'expédition projetée contre l'*Afrique*. Avant de parler des mouvemens que ce General a fait faire à son Armée, on sera, je pense, bien aise de savoir en qu'elle consiste.

Un Vaisseau de guerre de 80. pieces de Ca. l'Armée
non, un autre de 74. un troisième de 64. 2. d'Espagne.
Fregates

Fregates legeres armées. 440. Bâtimens de transport. 20000. hommes d'Infanterie. 4000. de Cavalerie. 600. Mulets destinez à tirer l'Artillerie. 80. pieces de Canon de bronze. 25. de moindre calibre. 36. Mortiers. 400. Chariots. 10000. peles. 10000. Fascines. des provisions & munitions à proportion. Le tout commandé en chef par le Marquis de Lede General, & Dom Joseph Parigao Commissaire General. non compris plusieurs Vaisseaux & Bâtimens que l'on arme & prepare dans les principaux Ports d'Espagne & les Troupes qui resteront de deçà destinées à renforcer l'Armée en cas de besoin.

VIII. La fâcheuse situation où se trouvent les Royaumes de *Fez* & de *Maroc* depuis la mort du feu Roi, est une occasion favorable, dont il est de l'interêt de l'Espagne de profiter. Voici ce que l'on en apprend.

Que les fils du feu Roi de Maroc continuent à se faire la guerre pour la succession au Royaume, & à lever des Troupes chacun de leur côté; que les peuples de *Fez* & de *Maroc* alarmez de cette division, s'étoient rendus maîtres des Villes Capitales, & que ceux de *Tesuan* en devoient faire autant, ayans déjà attiré dans leur parti les Ministres & les principaux Officiers du feu Roi, de même que la plupart des Commandans des trois Royaumes qu'on disoit vouloit s'ériger en Republique; que le second fils du Roi défunt s'étoit emparé de la Ville & des Châteaux de *Mequinez*, où sont les tresors de la Couronne, mais que l'Aîné avoit joint les Troupes à celles de six autres de ses freres pour l'en déloger. Les
mêmes

des Princes &c. Janvier 1721. 29
mêmes vis ajoutent que les peuples étoient
très disposés à se déclarer en faveur des Espa-
gnols en cas qu'ils voulussent profiter de ces
brouilleries. *Revenons à présent à la Flotte*
d'Espagne.

IX, Le 23. Octobre elle sortit heureu-
sement de la Baye de *Cadix*, & s'avança le
24. jusqu'à l'entrée du Detroit, où elle fut
arrêtée par les vents contraires, qui la re-
poussèrent & l'obligèrent de revenir le 25.
à la vûe du Port de cette Ville : mais le
vent étant devenu favorable le 27. & le tems
s'étant tourné au beau, elle remit à la voile,
& le même jour arriva partie à *Saint Roch*
situé au Nord de la Baye de *Cadix*, & partie
à *Algeziras*, d'où le Marquis de Lede en-
voja la Lettre suivante au Major Erlington,
Commandant la Garnison Angloise à *Gi-*
braltar.

Départ de
la Flotte de
Cadix.

MONSIEUR,

COMME les Troupes qui arriverent hier à
Algeziras, avec les Galeres du Roi mon
Maître, celles qui doivent y venir encore avec
ses Vaisseaux, & celles qu'on y attend aussi
par terre, pourroient vous causer quelques
ombrage, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous
écrire la présente pour vous assurer que tous
ces mouvemens ne vous doivent donner au-
cune inquiétude, ces Troupes n'étant destinées
à aucune entreprise contraire aux Articles de
la Quadruple Alliance. Je puis, Monsieur,
vous donner ces assurances, puisque j'ai l'hon-
neur de commander en Chef ces Troupes. Je
me fers volontiers de cette occasion pour vous
offrir

offrir mes services. &c. Signé, LE MARQUIS DE LEDA.

Le 31. la Flotte s'étant mise en devoir de passer le Détroit, y fut surprise à l'entrée par une violente tempête qui la dispersa & la contraignit de venir relâcher encore à *Algeziras* un Bâtiment qui heurta malheureusement contre un autre, s'enfonça & perit avec tout ce qui étoit dessus, & dix à douze autres furent poussez jusqu'à *Cadix*.

Du 31. jusqu'au 3. Novembre, le Marquis de Leda fut occupé à faire embarquer & passer à *Centa* autant de Troupes qu'il fut possible sur plusieurs Bâtimens qui étoient arrivez; & partie des Vaisseaux disperserz ayant enfin rejoint la Flotte, ce General s'embarqua le quatre en personne avec ce qu'il put amasser pour s'y rendre lui même. Le Marquis Patigno qui avoit été obligé par le gros tems de débarquer à *Tariffa*, y attendoit les Troupes qui devoient venir de *Cadix* & ailleurs, pour ensuite suivre le gros de la Flotte avec le reste du convoi.

Le Jeudi 7. on reçut avis à la Cour que plusieurs Regimens tant Cavalerie qu'Infanterie, étoient arrivez à *Centa*, & que le Marquis de Leda y avoit heureusement débarqué. Que ce General faisoit toutes les dispositions nécessaires pour déloger les Mores de devant cette Place, & qu'on s'attendoit à avoir au premier jour une action.

En effet suivant les Lettres du 22. on apprend qu'il s'en étoit passé une entre les Troupes Espagnoles & les Mores devant
cette

des Princes &c. Janvier 1721. 31
cette Place, dont on marque les particu-
laritez suivantes.

LE Marquis de Lede étant arrivé à *Cenza*, *Détail d'un combat donné près de Cenza.*
forma le dessein d'attaquer le Camp des
Môres & fit toutes les dispositions nécessaires à
cet effet. Le 15 Novembre à la pointe du jour il
fit déboucher son Armée du chemin couvert en
4. colonnes d'Infanterie & une de Cavalerie; &
après une foible résistance, les Môres abandon-
nerent leurs Tranchées & se retirèrent à leur
Camp, lequel ils défendirent pied à pied à
cause de sa situation avantageuse; cependant
après un combat de 4. heures nôtre Infanterie
soutenuë par la Cavalerie, les délogea, les
repoussant d'une hauteur à l'autre jusqu'à la
distance d'une lieuë; & vers les 5. heures du
soir on perdit de vûë leur Armée qui s'étoit
retirée du côté de *Tetuan*.

Il est resté beaucoup de morts sur le champ
de Bataille, quoique les ennemis eussent eu
grand soin de les retirer autant qu'il étoit
possible. Nous avons fait fort peu de prison-
niers, à cause que le Pays étant fort coupé,
nôtre Cavalerie n'a pû agir.

Nous avons trouvé dans le Camp ennemi 4.
Etendars, un Mortier de Bronze, 21. Canons,
300. Quintaux de poudre, 3000. Boulets de
sous calibres, 200 Bombes & grand nombre
d'outils, outre quantité d'Orge & de Farine.

La même nuit du 15. nos gens prirent &
brûlerent les Tentes d'un corps de Cavalerie
que les Ennemis avoient Posté à une lieuë de
leur Camp, sur le chemin de *Tanger*; nos Trou-
pes occupent à present ce poste. Une partie
des Môres s'est retirée du côté de *Tanger*, &
l'autre

l'autre campe à une lieuë & demie de nous.

De nôtre côté nous avons eu en tout 108. morts, & 168. bleffez. Le Chevalier de Lede est dangereusement bleffé d'un coup de fuzil au vilage, & le Marechal de Camp Dom Carlos Arizuga est auffi bleffé, mais legerement.

Confirma-
tion de cette
nouvelle.

X. Cette bonne nouvelle a été confirmée par un Exprés dépêché de *Ceuta* à la Cour par le Marquis de Lede: Ainfi cette Place qui depuis près de 26. ans étoit affiégée par les Mores, se trouve à présent dégagée par la valeur de ce General dont on ne peut trop exalter la bravoure. On attend de jour à autre une relation plus particularisée de cette Journée. Cependant on a appris depuis que le Marquis de Lede s'étoit avancé le 18. avec son Armée à 4. lieuës de *Tetuan*, dont il alloit former le Siege, malgré les oppositions que vouloient y apporter les Mores, qui faisoient mine de l'attendre de pied ferme sur une hauteur qui couvre la Ville, & d'où il prétendoit aisément les deloger.

Actions de
graces ren-
duës à Ma-
drid.

Le 24. la Cour alla à Nôtre Dame d'*Atocha* rendre graces à Dieu de cette victoire; on y chanta le *Te Deum*; & il y eut des feux & des illuminations le soir par toutes les ruës de *Madrid*. Les Ministres de France & d'Angleterre ont dépêché des Exprés à leurs Cours, pour leur faire part de l'avantage que les armes d'Espagne ont déjà remporté en *Afrique*. Le mois prochain on sçaura plus précisément ce qui s'est passé en ce Pays, & les Nouvelles ne peuvent manquer d'être curieuses.

XI. Portugal. Le 30. Octobre la Flotte du Brezil venant de Rio de Jennero entra heureusement dans le Tage, consistant en 11. Bâtimens Marchands, savoir, 5. pour le compte de la Ville de Lisbonne, 2. pour Oporto, & 2. pour Viane; les 2. autres ayant servi de Convoi. Les Vaisseaux partirent le 10. Août de Rio de Jennero, & leur Cargaison consiste entr'autres en 6. millions 500. mille Cruzades tant en Monnoye d'or qu'en poudre, & en 3000. Castles de Sucre. Il est aussi arrivé quelques autres Bâtimens de la Baye de tous les Saints &c. chargez de rouleaux de Tabac, de Sucre & autres effets.

Arrivée
de la Flotte
du Brezil.

XII. S. M. P. a disposé de plusieurs Gouvernemens vacans. Le 4 Novembre le Comte de Porte-more se rendit de Falmouth à Lisbonne en 14. jours sur le Paquetbot le Mercure, & le 15. ce Seigneur eut Audience du Roi & de la Reine. Le 7. il repartit sur le Vaisseau le Loo, qui doit le transporter dans son Gouvernement de Gibraltar.

XIII. On a arrêté plusieurs Familles Juives établies depuis plusieurs années dans les Villes d'Evora & de Beja, qui ont toutes été enfermées dans les prisons de l'Inquisition.

XIV. Naples. Sicile. Il n'y a aucunes Nouvelles de Naples qui meritent d'être rapportées.

On jouit dans le Royaume de Sicile d'une profonde tranquillité par le bon ordre qu'on y a établi, & par l'attention des Gouverneurs & Commandans Imperiaux, à faire

34 *La Clef du Cabinet*
exécuter & observer les reglemens de Po-
lice qui ont été faits.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en FRANCE depuis le mois dernier.*

*Le Roi
fait une
chute au
Château de
la Meusse.*

I. **U**N des exercices le plus ordinaire
du Roi, est d'aller souvent chasser
& se promener au Château de la *Meusse*.
Ce jeune Monarque s'y étant rendu le 15.
Novembre accompagné du Maréchal de
Villeroi & du Prince Charles de Lorraine
son Grand Ecuyer, y dîna, & fut ensuite à
la chasse. A son retour comme S. M. des-
cendoit l'Escalier du Château pour remon-
ter en Carosse, Elle fit une chute & tomba
si rudement sur le front, qu'Elle jetta du
sang par la bouche, mais après qu'on lui
eut bandé la tête, Elle se trouva en état
de revenir sur les 6. heures du soir à *Paris*.
Le Maréchal de Villeroi fut d'abord ren-
dre compte de ce qui venoit d'arriver à S.
A. R. le Duc Regent, qui pour lors étoit
à l'Opera, ce qui troubla le plaisir du Spe-
ctacle, mais le Maréchal avec sa prudence
ordinaire ayant affecté un air tranquile,
chacun se rassura un peu, & pour mieux
faire voir qu'il n'y avoit aucun danger à
craindre pour la santé du Roi, dit, qu'il
vouloit voir danser la Prevôt Aétrice de l'O-
pera, qui pour lors étoit sur le Theatre. On
ne peut néanmoins exprimer combien cette
nouvelle allarma la Cour & la Ville lors-
qu'elle y fut aportée : la consternation fut
par

des Princes &c. Janvier 1721. 35

par tout generale, & rien ne marque mieux le véritable amour des François pour ce jeune Prince, que l'inquétude que chacun fit paroître sur l'état de sa santé. Heureusement le lendemain on fut assuré que S. M. avoit bien passé la nuit, & qu'Elle avoit jeuné le matin à son ordinaire, même avec appetit, & qu'il ne lui restoit qu'une petite boïsse à la tête.

Le Roi depuis l'accident du 15. s'est toujours porté de mieux en mieux, & vers le 22. la contusion qu'il s'étoit faite au front, étoit entièrement dissipée. S. M. cependant ne sortoit pas encore du Palais des *Thuilleries*, où Elle s'occupoit à étudier la Geographie & les autres Sciences qu'on lui enseigne.

Le 27. Elle donna Audience particliere au Comte Bielke Ambassadeur de Suede, & le 1. Decembre S. M. assista à la ceremonie du Batême d'un Juif nommé Joseph Levi, qui se fit dans la Chapelle du Palais des *Thuilleries*, où se trouverent tous les Princes & Princesses du sang. Ce fut le Roi qui lui servit de Parain, & la Duchesse de Vantadour de Maraine.

II. Le Dimanche 3. la Duchesse Douairiere d'*Hannover*, qui étoit attenduë en France, comme nous le dîmes le mois dernier, coucha à *Claye*, & vint le jour suivant au *Raincy*, où la Princesse sa Sœur & Mademoiselle de *Clermont* sa petite fille, qui s'y étoient renduës pour la recevoir, la traiterent magnifiquement à dîner avec toute sa suite. Sur les 6. heures du soir L. Altefles S. arriverent à *Paris*, & furent

*Arrivée
de la Duchesse
de d'Hannover
à Paris*

descendre au Palais de *Luxembourg*, où cette Duchesse fait état de faire sa résidence ordinaire le reste de ses jours. Le 6. Madame vint de *St. Cloud* pour lui rendre visite, les Princes & les Princeffes du Sang l'ont aussi visitée, & tous les Seigneurs s'empresfent fort à lui faire la Cour. Cette Princeffe n'a pû trop se louer des honneurs qui lui ont été rendus en *Lorraine*, & de la bonne reception que lui ont faite L. A. R. à *Nancy*. Elle a une Maifon fort nombreufe & des p'us lefte, elle est bien fervie, & fait à *Paris* une dépenfe & une figure qui repond parfaitement à la grandeur de fa Naiffance & à fa generofité naturelle, ce qui attire chez elle tout ce qu'il y a de plus confiderable & de plus galant à la Cour. Le 2. D. cembre le Roi envoya un de fes Gentilshommes pour la complimenter, & le 6. S. M. j. alla Elle-même au Palais de *Luxembourg* lui rendre vifite.

Preparatifs pour un Ballet qui doit fe donner au Louvre.

III. On a travaillé pendant tout le mois de Novembre à preparer la grande Salle des machines du Palais des *Tuileries* pour le Ballet du Roi intitulé *les Foyes de Cardenio*, dont le Prologue fera chanté en Musique, par des Auteurs de l'Opera: S. M. y dansera avec Mr. le Duc de Chartres & 40. autres Seigneurs de la Cour. La symphonie fera compofée de près de 100. instrumens de toutes fortes, & l'ouverture de ce fpectacle, fe fera à la fin de Decembre ou au commencement de Janvier, & continuera jufqu'au Carême. La Salle étant difpofée de maniere à contenir plus de 3000. perfonnes, chacun pourra partici-
per

des Princes &c. janvier 1721. 37
per à ces representations qui seront, dit on,
des plus magnifiques.

On a aussi meublé un Appartement & en-
tr'autres une Salle à l'Hôtel de la Banque
pour y tenir une Assemblée, où le Roi &
les Princes du Sang assisteront : on y a éle-
vé un Trône sous un riche Dais pour y
placer S. M. quoi qu'on ignore encore le
sujet de cette convocation extraordinaire
des Grands du Royaume ; on présume qu'elle
regarde quelque affaire importante dont
on fera bientôt éclairci.

IV. Depuis qu'on s'est mis sur le pied
en France de toucher à l'ancien Gouverne-
ment du Royaume, avec lequel néanmoins
il a subsisté si glorieusement depuis tant de
siècles, on ne voit plus que des donneurs
d'avis & des inventeurs de nouveaux systé-
mes. L'exemple de Mr. Law dont les idées
ont été malheureusement goûtées, a enhar-
di toutes les cervelles creusées à communi-
quer ce que leur imagination échauffée leur
a fourni. Cette temerité ne sera-t-elle pas
bientôt reprimée, & souffrira-t-on long-tems
que le premier venu s'érige impunément en
Legislateur ? Il a paru depuis peu un Livre
en 4. Volumes sous le titre de *Système d'un
nouveau Gouvernement en France*, dans le-
quel on fait voir la cause du dérangement
de l'Etat & les moyens d'y remédier ; on y
propose de payer toutes les dettes du Roi,
du Clergé, & des Pays d'Etats ; de rem-
bourser les Charges de Justice, Police &
Finances ; d'augmenter la paye des Trou-
pes ; d'entretenir 350 mille hommes en tout
tems sur pied ; de rétablir la Marine ; faire

*Nouveau
Système pro-
posé.*

plusieurs dépenses utiles à l'État ; fournir au Roi ce dont S. M. aura besoin , & d'enrichir les peuples six fois plus qu'ils ne sont à présent. &c.

Voilà des idées magnifiques , mais qui dans l'état où sont les choses , & eu égard aux moyens qu'on indique , ne peuvent être proposées que par un homme qui a le cerveau blessé. On fait Auteur de ce Livre Mr. de la Jonchere Tresorier General de l'extraordinaire des guerres ; ce qui me fait douter qu'il soit effectivement de lui , est que ce particulier se trouve trop bien du Gouvernement présent, de même que tant d'autres , pour y vouloir faire des changemens si considerables. Nous n'entrons pas dans l'examen de ce Livre pour le présent ; si ce qu'il contient est goûté, il sera assez tems d'en parler alors ; s'il ne l'est pas, je crois qu'il est inutile d'en infecter les peuples , & de leur communiquer des inventions qui ne peuvent être que très contraires à leurs intérêts ; quoi que le bien public paroisse toujours en être le principal motif , ce n'est cependant d'ordinaire qu'un prétexte pour l'amuser & le mieux tromper.

*Assemblée
des Acadé-
mies.*

V. L'Academie des Inscriptions & Belles Lettres se rassembla le 12. Celle des Sciences en fit autant le 13. ; & le 14. l'Academie Française proceda à l'élection de deux nouveaux Membres, qui furent le Duc de Richelieu & l'Abbé de Roquette, à la place des défants Marquis d'Angeau & l'Abbé Renaudot.

VI. Mr. le Duc Regent a travaillé à la nomination des Benefices vacans avec l'Abbé

des Princes &c. Janvier 1721. 39

bé de Thesur, chargé du soin d'en tenir la feuille; & elle a depuis été remise à Mr. l'Archevêque de *Cambrai* un des Membres du Conseil de Conscience, pour en faire la distribution; ce qui attire chez ce Prélat une foule innombrable d'aspirans. On compte actuellement deux Archevêchez vacans en France, 11. Evêchez, & 49. Abbayes, dont le revenu fait la principale attention des Apôtres de ce siècle.

VII. Il y eut le 21. un grand Bal à l'Hôtel de Conti qui commença à cinq heures du soir, & finit à onze, un souper magnifique succeda à ce divertissement, après lequel on recommença à danser. Tous les Princes & les Princesses du Sang s'y trouverent, à l'exception de ceux de la Maison de Condé qui n'y parurent pas.

Bal à l'Hôtel de Conti,

VIII. L'Abbaye de St. Estienne de *Caën* vacante par la mort du Cardinal de la Trimoüille, a été donnée à Mr. de Mailly Cardinal & Archevêque de *Reims*.

Emplois

S. M. a accordé à Mr. le Duc de Louvigny la survivance de la Lieutenantance Generale de *Navarre* & du *Bearn*; le Gouvernement de *St. Jean pié de Port*, du Château de *Pau* & de la Ville de *Bayonne*. La Lieutenantance de Roi de la Ville & Château de *Pont de l'Arche* a aussi été conférée à Mr. des Plaffons.

Le Gouvernement de *Sedan* vacant par la mort du Comte de Guiscard, a été donné à Mr. le Comte de Medavi Lieutenant General des Armées du Roi, & Chevalier de ses Ordres. C'est le même qui avoit obtenu ci-devant la survivance du Gouverne-
ment



ment de *Tblonville* après la mort de Mr. de l'Esperoux, qui vit toujours, quoi que fort âgé & fort infirme.

Ordonnan-
ce publiée.

IX. Sur ce que l'on a été informé que la Cour d'Espagne avoit fait deffendre le Commerce avec la France tant par Mer que par Terre, sous prétexte de la Maladie contagieuse, le Roi a fait publier une Ordonnance qui interdit & rompt aussi tout Commerce avec ce Royaume.

Maladie
du Pape.

X. On a aussi appris par différens Exprés la maladie du Pape, & que S. S. étoit à l'extrémité; ce qui a fait prendre la résolution aux Cardinaux François de se disposer à faire le voyage de *Rome* pour se trouver à l'Electiion d'un nouveau Pape, en cas que celui d'apresent vienne à manquer, excepté les Cardinaux de Noailles & de Polignac qui pourroient n'être pas vûs de bon œil en cette Cour.

XI. La Cour a été de tout tems la source des graces & des faveurs, & les graces & les faveurs, le grand mobile qui ont toujours fait agir les hommes. C'est avec ces flatteuses amorces qu'ils ont été réduits sous le joug; leur avidité naturelle les portant à les vouloir acquerir chacun pour soi en particulier sans égard au bien public & general, ceux qui ont voulu dominer absolument se sont toujours servi habilement de ces dispositions; & ont trouvé leur compte dans cette division universelle.

Le Parlement de *Paris* & quelques zelez Ministres sembloient avoir pris depuis environ 2. ans une route opposée; leur fermeté dans des tems assez critiques, leurs
vives

des Princes &c. Janvier 1721. 41
vives & respectueuses Remontrances, &
l'exil qu'ils ont souffert, leur avoit attiré
l'admiration de toute l'Europe; mais enfin
soit inconstance, intérêt particulier, ou rai-
son d'Etat, on les voit aujourd'hui subir
le sort commun, rentrer en grace & sou-
crire avec soumission aux volontez de la
Cour, à la faveur d'un accommodement
dont on s'acquitte autant qu'il est possible la
connoissance au public. Ce tems-ci est fer-
tile en événemens extraordinaires, & celui-
ci n'est pas un des moins singuliers, après
l'éclat qu'avoit fait la disgrâce de cette Com-
pagnie: chacun sçait que ce qui l'avoit at-
tirée, étoit le refus qu'elle faisoit d'approu-
ver différens arrangemens qui lui paroiss-
soient contraires au bien public, & d'en-
registrer la Déclaration du Roi concernant
la Constitution *Unigenitus*; la paix de l'E-
glise Gallicane dépendoit, disoit-on, de
cette formalité, puis que le Cardinal de
Noailles qui paroissoit à la tête d'un parti
opposé à la Bulle, refusoit de rendre son
Corps de Doctrine & son Mandement pu-
blic, qui étoient le sceau d'une reconcilia-
tion que l'on prétendoit devoir être gene-
rale. Tous les obstacles sont levez, l'enre-
gistrement tant débattu, s'est fait, & Son
Éminence qui n'attendoit que cette satis-
faction sur laquelle elle a toujours insisté,
pour se tirer d'affaire avec honneur, s'est
renduë, après avoir bravé si long tems les
menaces & la faveur, & le Mandement a
été publié. Voici comme on apprend que
les choses se sont passées.

*Accommo-
dement du
Parlement
avec la
Cour.*

ON prenoit effectivement, comme nous le dûmes le mois dernier, des mesures très-serieuses à la Cour pour réduire le Parlement à la soumission qu'on exigeoit de lui. Le Parlement de son côté persistoit toujours constamment dans le refus d'enregistrer la Declaration du Roi au sujet de la Constitution *Unigenitus*, & s'en étoit librement expliqué par ses Députés à la tête desquels étoit le premier Président, qui se trouverent environ le 9. au Palais Royal: cette Compagnie se dispoit même à se rassembler avec éclat à *Pontoise* après la St. Martin, lors que chaque Membre en particulier reçut une Lettre de Cachet qui leur fut portée le 10. par Mr. de la Vrillière Secrétaire d'Etat, par laquelle il leur étoit défendu d'ouvrir leurs Séances à *Pontoise*, & leur ordonnoit en même tems de se rendre à *Blois* pour y tenir le Parlement & en faire l'ouverture le 2. Décembre. Le lendemain 11. S. A. R. le Duc Regent se trouva au lever du Roi, à qui il rendit compte des ordres qu'il avoit fait expédier la veille, qui ont d'autant plus surpris que l'on croyoit ce différend prêt à s'accommoder. Mr. le Chancelier d'Aguesseau auquel ces Lettres de Cachet avoient été présentées pour être scellées, ayant fait refus d'y apposer les Sceaux, demanda d'en être déchargé, & de se retirer dans sa Terre de *Fresno*, à quoi S. A. R. répondit qu'elle lui donnoit 3. jours pour se déterminer, après lesquels s'il persistoit dans les mêmes sentimens, on remettroit les Sceaux à un autre, & on lui accorderoit la liberté de se retirer.

Jusques-

Jusques là les choses étoient dans le même état qu'auparavant, le Parlement se trouvoit dans les mêmes sentimens, & Mr d'Aguesseau conservoit son ancienne reputation, mais cette affaire étoit à son dernier période ; & la vigueur avec laquelle la Cour la pouffoit, commençoit apatement à faire impression sur les esprits. Il y parut bien, puis qu'après une confetence qui se tint le 14. au Palais Royal, où se trouverent le Duc Regent, le Duc de Bourbon, le Chancelier, & plusieurs Ministres d'Etat, les choses changerent entierement de face. Le 16. après midi le premier President alla au Palais Royal, où il eut une conference de 3. heures avec S. A. R. & le 17 une Députation du Parlement s'assembla au Palais chez Mr. de Mesmes avec la permission du Roi, pour y delibérer sur de nouvelles propositions de la Cour. Le lendemain de cette Assemblée Mr. le Chancelier, le premier President, Plusieurs Presidents à Mortier, & le Procureur General s'étans rendus chez Mr. le Duc Regent, eurent Audience de ce Prince, à l'issuë de laquelle on revoqua l'ordre de transferer le Parlement à *Blois*, & on fit expedier une nouvelle Lettre de Cachet par laquelle il étoit ordonné à cette Compagnie de retourner à *Pontoise* pour y recommencer ses Séances le 25. du courant. Après cette revocation, qui fit assez connoître les dispositions du Parlement, le bruit se répandit que son accommodement avec la Cour étoit conclu, sous condition entr'autres que l'Enregistrement de la Declaration se feroit à *Pontoise*, en suite de quoi le Parlement seroit rétabli à *Paris*. On publia aussi qu'il y avoit
une

une promesse secrète & réservée de payer à chacun des Membres de cette Compagnie comptant leurs Billets de Banque qu'ils avoient déposés au Greffe, & d'autres avantages pour chacun des plus dociles en particulier. Mr. le Maréchal de Villars & autres Grands attachés à la Cour, n'ont pas peu contribué à ramener cette Compagnie, mais ce qui a paru de plus surprenant, a été que Mr. de Mesmes premier Président qui en est le Chef, & Mr. le Chancelier d'Aguesseau ci devant si opposé & si contraire à cette démarche, ayent été ceux, qui dans cette occasion se soient donné le plus de mouvement; aussi le lendemain trouva t'on affiché à la porte de l'Hôtel de ce dernier Magistrat, ces mots écrits en gros caractère, *Omnis homo factus est.*

Tous ces bruits se confirmèrent le Lundi 25. lors que l'on vit qu'en effet le Parlement se rassembloit à *Pontoise*, où il se trouva en cérémonie à la Messe dans l'Eglise des Cordeliers, qui fut célébrée par un Chanoine de la Sainte Chapelle. 152 tant Présidens que Conseillers y assistèrent revêtus de leurs Robes rouges. & à l'issuë du Service le premier Président traita magnifiquement à dîner à trois tables. & les autres Présidens chacun chez eux, les Membres de la Compagnie. Ces mêmes bruits se verifient de plus en plus le 2. Décembre que le Parlement se rassembla & commença par examiner de nouveau la Déclaration du Roi qui leur avoit été envoyée; enfin le 4. dans une autre Assemblée, l'Enregistrement en passa à la pluralité des voix après quelques legers débats. Aussi tôt Mr. de Mesmes dépêcha son Secrétaire pour
annoncer

des Princes &c. Janvier 1721. 45

annoncer au Roi & au Duc Regent cette nouvelle à laquelle on s'attendoit bien, & pour le coup cette affaire qui a tant fait de fracas, fut terminée. Comme la Declaration dont il s'agit ici, & qui a été registrée au Parlement, est la même mot pour mot que celle qui l'a été le quatre Août au Grand Conseil; nous ne la rapporterons pas, on n'a qu'à recourir au Journal de Novembre dernier page 485. où elle se trouve en entier; nous donnerons seulement l'Arrêt d'Enregistrement de cette Compagnie, qui merite de trouver place ici.

Arrêt du Parlement de Paris pour l'Enregistrement de la Declaration du Roi touchant la Constitution Unigenitus.

Registrées, oui ce requerant le Procureur General du Roi pour être exécutées aux mêmes charges, clauses & conditions portées par l'Enregistrement des Lettres patentes du 14. Fevrier 1714. & conformément aux Regles de l'Eglise & aux maximes du Royaume, sur l'Autorité de l'Eglise, sur le Pouvoir & la Jurisdiction des Evêques, sur l'Acceptation des Bulles des Papes, & sur les Appels au futur Concile, lesquelles Regles & Maximes demeureront dans leur force & vertu, & pour être la Cessation de toutes Poursuites & Procedures portée par la présente Declaration, pour raison des Appels inierjettez inviolablement observée, & copies collationées envoyées aux Bailliages & Senechaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées & registrées. Enjoint &c. En Parlement

ment séant à Pontoise le 4. Decembre 1720.

Signe , GILBERT.

On s'attend que le Parlement ayant donné cette marque de docilité, sera rapellé à Paris pour le 15. du mois de Decembre. Reste à sçavoir si tout ce qui s'est fait à l'occasion de cette affaire, rendra la Paix à l'Eglise, & sera du goût de la Cour de Rome, qui est la partie la plus interessée; mais l'on craint fort de ne la pas trouver portée à y donner son approbation.

Le Cardinal de Noailles rend son Mandement public.

XII. Le Parlement de Paris ne parut pas plutôt dans la disposition de donner à la Cour la satisfaction qu'elle demandoit, que le Cardinal de Noailles même avant l'Enregistrement de la Declaration, n'hésita plus de rendre son Mandement & son Corps de Doctrines publics. Le 20. S. Eminences'é-tant renduë au Palais Roy, presenta l'un & l'autre à Mr. le Duc Regent, avec les changemens & les modifications qui avoient été jugées necessaires, & le même jour Elle en envoya des Copies aux Archevêques & Evêques, & même à plusieurs Personnes de la Cour. Quelques jours après on en fit aussi remettre des Exemplaires à tous les Curez du Diocese avec une Lettre circulaire de la part de ce Prélat qui leur laissoit la liberté de le publier dans les Chaires de leurs Eglises ou de le supprimer, à quoi plusieurs se sont conformez. Comme cette Piece est extrêmement curieuse & interessante, nous en donnerons ici le préambule, la suite quoique fort longue & étendue, se trouvera dans les Journaux suivans.

Louis

Louis Antoine de Noailles &c. Nous vous avons toujours, *mes chers Freres*, donné une sincere connoissance de toutes nos démarches par raport à l'importante affaire de la Constitution *Unigenitus*; & nôtre plus grande consolation a été de vous avoir pour les Témoins de nôtre conduite & les Dessenieurs de nos sentimens; mais ce n'est pas seulement à vous que nous sommes obligez d'en rendre un fidele compte; nous le devons faire aussi à l'Eglise Gallicane, & même à l'Eglise Universelle, qui paroissent avoir jetté depuis long tems les yeux sur nous; & nous avons cette confiance au Seigneur, que ceux qui voudront juger de nôtre conduite sans préoccupation, y trouveront une entiere uniformité, depuis le commencement des troubles dont l'Eglise est affligée, un desir continuel & une entiere disposition à chercher les moyens d'un accommodement, qui puisse répondre à ceux que nous avons jugé necessaires pour la deffence de la Verité & l'amour de la Paix, qui ont été de tout tems le but de nos souhaits.

*Mandat
ment de Mr.
de Noailles.*

A Dieu ne plaise que nous voulions nous glorifier ici d'avoir mieux jugé des besoins de l'Eglise, que plusieurs de nos Confreres dont nous honorons les lumieres, & dont nous respectons la vertu; mais il n'est pas nouveau dans les affaires Ecclesiastiques que sur une matiere aussi importante que celle qui nous occupe depuis plusieurs années, les esprits les plus éclairés & les ames les plus droites, se partagent dans le choix des moyens, quoi qu'ils soient unis dans les principes

icipes, & que par des routes différentes ils tendent tous à la même fin.

Vous le sçavez, *mes chers Freres*, nous ne sommes point les seuls qui ayons été alarmez de l'abus que l'on vouloit faire de la Constitution *Unigenitus* aussi tôt qu'elle parut, soit en osant se servir du nom venerable de N. S. P. le Pape pour soutenir des opinions fausses & dangereuses, soit en se jettant dans une extrémité contraire, & en soutenant que S. S. avoit attaqué la Doctrine de l'Eglise.

Nous avons été témoins de l'impression que ces deux extrémités également injurieuses aux intentions & à la dignité de N. S. P. le Pape, firent d'abord sur les Evêques de l'Assemblée de 1713. & 1714. à laquelle nous avions l'honneur de présider; nous savons que leur principal objet fut de conserver la verité Catholique toujours également éloignée de tous excès, & d'assurer en même tems une paix sans laquelle la verité est souvent en peril.

Ce fut dans cette vûë qu'avant de se separer, ils dressèrent l'Instruction Pastorale qui fut envoyée avec la Constitution aux Evêques absens; & ce fut encore dans la même vûë que la plupart des Evêques joignirent cette Instruction aux Mandemens par lesquels ils reçurent la Constitution, la regardant tous, pour nous servir de l'expression de l'Assemblée, *comme une espece de rampart & de digue opposée aux interpretations contraires au veritable sens de la Bulle.*

Desirant comme ces Prelats de conserver la verité & la paix, nous ne crûmes pas que ces précautions fussent encore assez fortes pour apaiser les troubles excitez principalement dans
le

des Princes &c. Janvier 1721. 49

le grand Diocèse que la Providence a confié à nos soins, & ne voulant rien prendre sur nous dans une matière aussi importante, nous résolûmes de nous adresser à S. S. de déposer nos peines dans son sein paternel, & de la prier de donner elle même les éclaircissemens dont nous avons besoin par des explications qui eussent d'autant plus de poids, & qui fissent une impression d'autant plus forte sur les esprits, qu'elles seroient émanées de la même autorité que la Constitution, &c. *On trouvera une suite les mois suivans jusqu'à la fin de la pièce.*

XIII. La conduite de S. E. le Cardinal de Noailles & du Parlement de Paris dans cette occasion, n'a pas été généralement applaudie, & a trouvé des Censeurs & même des oppositions, qui font assez sentir que la paix n'est pas encore tout-à-fait affermie dans l'Eglise Gallicane, malgré les précautions que l'on prend, & l'Autorité Royale qu'on employe pour l'établir. Il a paru plusieurs ouvrages tendans à refuter l'Enregistrement, le Mandement, & le Corps de Doctrine: le premier qui se présente est un nouvel Acte d'Appel des Evêques de *Mirepoix, Senes, Montpellier & Boulogne*, par lequel ils renouvellent, & confirment les Appels par eux interjettes le premier Mars 1717. de la Constitution *Unigenitus*, & au mois d'Avril des Lettres Pastorales *Officiis*, &c. & protestent de nullité contre tout ce qui auroit été fait, ou pourroit l'être tendant à informer ledit Appel. La seconde est une Lettre de Mr. Evêque de Castres

*Ouvrages
publiez contre le Mandement & l'enregistrement.*

D

écrite

écrite au Cardinal de Noailles, par laquelle ce Prélat représente entr'autres que cette affaire en l'état où elle est, n'est plus susceptible d'aucun accommodement, &c. 3. Un Aîte Capitulaire du Chapitre de *Tours*, par lequel il declare qu'il ne peut entrer dans ledit accommodement conclu au préjudice des Apels & de l'autorité du Concile general, auquel seul il appartient de connoître de l'affaire qui lui a été portée; qu'ils ne voyent pas que la Bulle puisse être reçue à la faveur d'aucunes interprétations, & qu'ils persistent dans leur apel. 4° Un Mandement de l'Evêque de *Montpellier* pour la publication de l'Apel nouvellement interjeté, conjointement avec 3. autres Evêques sur l'accommodement de l'affaire de la Constitution *Unigenitus* du 26. Octobre 1720. défendant derechef de recevoir la Constitution dans son Diocèse indépendamment de son Autorité &c. 5° Un Memoire imprimé sur le Droit de la Faculté de Theologie de Paris, d'être entendu sur les décisions de Doctrine proposées pour servir de loi dans le Royaume. 6° Diverses protestations de quelques Communautés tant Seculieres que Regulières. 7° Un petit Traité qui déduit les raisons que le Parlement avoit de ne pas enregistrer la Declaration, confirme aussi celles de la Sorbonne & de l'Université de *Paris* de maintenir ses apels. &c. Je ne raporte que les titres de ces differens ouvrages dont l'examen nous meneroit trop loin; pour faire seulement connoître dans quel état se trouve actuellement cette affaire.

XIV. Les Lettres de Provence du mois

des Princes &c. Janvier 1721. 51

d'Octobre portent que la maladie contagieuse y diminoit considerablement. L'Evêque de *Marseille* a même fait part de cette heureuse nouvelle à Mr. le Cardinal de Bissy dans une longue Lettre qu'il a écrite à ce sujet à Son Eminence, par laquelle ce Prélat lui fait un grand détail de tout ce qui s'est passé dans cette malheureuse Ville jusqu'au 3. Novembre. Voici l'extrait d'une Lettre du 28. Octobre.

*La peste dimi-
minuë en
Provence.*

LA maladie contagieuse a fait ici tant de ravages, que dans des Familles composées de 16. personnes, il en est mort 14. ; cependant ce fleau a si fort diminué, que ceux qui sont restez en vie ont commencé à ouvrir leurs Boutiques & à communiquer les uns avec les autres, & comme il meurt à présent peu de monde de la Peste, les malades necessiteux sont transportez dans un Hôpital jusqu'à leur guerison. On attribue la purification de l'air à un vent du Nord, qui a soufflé ici pendant quelques jours.

Voici un autre extrait d'une Lettre du
8. Novembre.

IL est mort pendant le tems que la Peste a régné à *Marseille* près de 8000. personnes tant dans la Ville que dans le Territoire. Mais ce fleau à présent cesse, & on frequente les rues comme auparavant. On a célébré ici un Jour d'actions de grâces qui s'est terminé par le *Te Deum* & une Procession generale, où l'Evêque a assisté & a fait une amende honorable pour tous les Habitans de la

*Augmente
à Aix.*

Les nouvelles de la fin de ce mois ne sont pas tout-à-fait si favorables, elles portent entr'autres que la maladie bien loin de diminuer à *Aix*, y augmentoit considerablement; que même on appréhendoit qu'elle ne se reveillât à *Marseille*. Que la Ville de *Lyon*, qui sur les bruis qui s'étoient repandus qu'elle avoit cessé, avoit rétabli son Commerce, l'avoit derechef rompu tout-à-fait avec cette Province; qu'on y faisoit par les soins du Magistrat des Magazins de grains considerables pour les pauvres, en cas d'accident, & que les Provinces voisines continuoient à être dans de grandes alarmes & à prendre de serieuses precautions pour se garantir. Jusqu'à present la Ville de *Toulon* & partie de la haute Provence ont été préservés.

Finances.

XV. Les Arrêts précédemment rendus ont été fidèlement exécutez pendant ce mois de Novembre dernier, & en consequence les Billets de Banque sont demeurez entierement supprimez dans le Commerce, & les diminutions indiquées sur les Espèces, ont eu lieu. (*Voyez les Journaux précédens.*)

Ces differens mouvemens que l'on veut bien qualifier du nom d'arangemens, ont augmenté la défiance & la misere à un point qu'on peut mieux se représenter qu'exprimer. Les Billets de Banque qui étoient entierement tombez le 8, ne valoient plus parmi les Agio-teurs que 16. liv. en argent, les Comptes en Banque un peu plus, mais les Actions remonte-

des Princes &c. Janvier 1721. 53
rent à 5700. Voici trois Arrêts du Conseil du
8. Le premier accorde un nouveau délai jus-
qu'à la fin du mois, aux Propriétaires de Bil-
lets de Banque de 10000 & 1000 livres, &
ordonne de les rapporter pour être convertis en
Actions & dixièmes d'Actions Rentieres de la
Compagnie, dont S. M. demeure garante Par
le second il est permis à la Compagnie des In-
des de faire fondre & affiner toutes sortes d'Es-
peces d'or & d'argens.

Et par le troisième, la partie des anciennes
Espèces qui doivent être reformées, seront re-
gûés dans tous les Bureaux des Recettes de S.
M. & par les Collecteurs des Tailles, sur le
même pied qu'aux Hôtels des Monnoyes.

La défense de sortir du Royaume subsistoit
routours pour lors, & les Etrangers étoient
obligez de prendre des Pass-ports de Mr. l'Ar-
chevêque de Cambrai, les Officiers de Mr. le
Blanc & les autres particuliers du Lieutenant
de Police. On travailloit aussi au Rôle des
Actionistes qui doivent être taxez, ce qui
leur causoit de terribles allarmes. Comme
le Commerce de papier a été absolument dé-
fendu, les Archers de la Maréchaussée fai-
soient d'exactes Patrouilles dans les ruës pour
dissiper les Agioteurs, qui malgré les défen-
ses s'atroupoient. Le 12. on en avoit mis 137.
dans les prisons publiques, qui avoient été
surpris à contrevient aux défenses Quelques-uns
ont été relâchez, & on parloit d'envoyer les
autres au *Missisipi*. Les Actions étoient pour
lors à 5200. Dans ce tems là on publia l'Ar-
rêt suivant du 10. qui ordonne, qu'à compter
de ce jour, il ne pourra être donné ni fait au-
cune negotiation d'Espèces ou Matieres d'or &

d'argent au Marc, ailleurs que dans les Hôtels des Monnoyes, à peine de 3000. livres d'aman- de. Et ce pour prévenir les gains illicites de ceux qui different de porter leurs anciennes Espèces à la Monnoye, dans la vûe de les donner au Marc dans ces Negociations, &c.

On afficha le 15. à la Banque que les Actions de la Compagnie qui doivent être déposées suivant l'Arrêt du 9 Novembre, seroient reçues jusqu'au 23. inclusivement, passé lequel tems personne n'y seroit plus admis : & que le 25. on commenceroit à distribuer de nouvelles Actions sur lesquelles il y auroit une empreinte de deux Sceaux. A cette datte les Billets de Banque & autres effets tomboient de plus en plus, & les Actions étoient toujours à 5200. Les Actionnistes taxez ne se pressoient pas beaucoup de satisfaire aux Rôles qui leur ont été signifiés, & on commençoit à mettre Garnison chez les plus retifs, pour les y contraindre. L'Arrêt suivant du 14. fut publié le 16. par lequel S. M. *revoque les défenses qui avoient été ci-devant faites de porter des Diamans, &c. Et en permet de nouveau l'usage.*

Suivant les Lettres du 20. on ne donnoit aucun relâche aux Actionnistes qui doivent rendre compte de leurs Actions, & qui different de le faire, plusieurs mêmes avoient été constitués prisonniers. Dans ce tems parurent deux Arrêts du Conseil, le premier du 17. concerne l'emprunt des 15. millions à faire par les Directeurs de la Compagnie. Le second du 18. ordonne que toutes les anciennes Espèces à convertir, seront reçues à la pièce à proportion de celles à reformer dans les Recettes de S. M.

des Princes &c. Janvier 1721. 55

Le 21. Mr. le Due Regent alla à l'Hôtel de la Banque avec Mr. Law , où S. A. R. travailla à regler la Taxe de plusieurs Actionnistes chez lesquels on a saisi pour sûreté tous les effets qui s'y sont trouvez. On faisoit d'exactes visites chez d'autres qui n'ont pas encore osé declarer le nombre de leurs Actions, & on envoyoit des avertissemens pour les y obliger. Le 25. on commença à rendre à la Banque aux Propriétaires les Actions qu'ils y avoient déposées. scellées d'un second Sceau. Il parut ce jour là 3. Arrêts du Conseil , le premier du 19. établit les Srs. Landivisiau & Orry pour dresser des Procez verbaux des Actions qui restent à brûler. Le second du 24. qui diminue le cours des Especes de cuivre & de metal mêlé. Le troisième aussi du 24. qui proroge jusqu'à la fin de Decembre prochain le terme pour convertir en rentes sur les Generalitez, les Billets de Banque de 100. 50. & 10. livres.

Voici un autre Arrêt du 27 qui acheve de déconcerter tous les Porteurs d'Actions, & qui dit, que la Compagnie des Indes est autorisée d'emprunter de ses Actionnaires 22. millions & demi, dont chacun payera 150. liv. par chaque Action savoir les 2. tiers en Louis d'argent l'autre tiers en Billets de Banque avec intérêt par an du total. Et cela pour être employé à satisfaire aux engagements qu'elle a contracté avec le Roi. Ordonnant que les Actions de ceux qui n'auront pas fourni lesdites 150 liv. avant le 20. Decembre seront de nulle valeur. & qu'on apliquera un troisième Sceau aux Actions de ceux qui auront payé avant ce terme &c.

Cet Arrêt a achevé aussi de faire tomber
tous

tous les effets qui pour lors furent reduits à une valeur si petite qu'on n'ose le dire. On peut juger dans quelle situation se trouvent à present ceux qui ont mis le plus liquide de leur bien dans ces Actions, puis qu'on les oblige de donner ce qui leur reste de plus content pour les entretenir, tandis que d'un autre côté on les décredite tant qu'il est possible.

Les 4. Arrêts du Conseil suivans furent publiez le 5 Decembre, l'un du 19. Novembre fait deffense d'entrer dans le Royaume des Sardines étrangères. Le second du 22. porte Reglement pour la fabrique des Bas à deux fils que l'on envoie en Espagne & aux Indes. Le troisiéme du 2. Decembre Ordonne que les Actions qui n'auront par été timbrées d'un second Sceau demeureront nulles, defendant de les negocier sur peine de 3000. liv. Le quatrième du 3. proroge jusqu'au 1. Janvier 1721. le delai porté pour la conversion de tous les Billets de Banque de 10000. & 1000. liv. en Actions ou dixième d'Actions rentieres. En tout 15. Arrêts pendant ce mois.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

*Maladie
du Pape.*

I. **R**ome. Le jour de la Fête de tous les Saints, & le lendemain qui étoit celle que l'on celebre dans l'Eglise pour les Trepasses, le Pape tint Chapele publique au Quirinal, & le lendemain S. S. eut quelques petits ressentimens de fièvre qui com-

des Princes, &c. Janvier 1721. 57

commencerent par un frisson. Les Medecins qui furent aussi tôt appelez, lui ayant fait prendre de l'Huile d'amandes douces, Elle se trouva fort soulagée, & la nuit Elle eût une sueur si abondante, que l'on espera que cette maladie n'auroit aucunes suites fâcheuses. Sur la nouvelle qui se repandit bientôt de l'indisposition du Pape, le Cardinal Albani son neveu revint d'*Albano* où il étoit, à *Rome*. S. S. qui jusqu'au 10. s'étoit passablement bien trouvée, entendit ce jour-là la Messe dans sa chambre, mais le soir Elle eut un nouvel accoz de fièvre & le lendemain un autre, ce qui alarma d'autant plus que les ouvertures qu'Elle a aux jambes cessèrent de couler. Cependant le bon temperament de S. S. a si bien resisté à toutes ces attaques, que le 16. Elle se trouva tout-à-fait délivrée de la fièvre, & donna même Audience à quelques Ministres. Le 17. Elle quitta le lit, & prit le 18. encore par précaution une prise d'Huile d'amandes douces. Cette indisposition du Pape avoit mis en mouvement tout le Sacré College; mais ce n'est encore pour le coup qu'une fausse alarme.

II. Le Cardinal d'Alban revint au commencement de Novembre de *Frescati*, & reçût le quatre les complimens de plusieurs Cardinaux & de la principale Noblesse Romaine, sur la Fête de St. Charles, dont l'Empereur porte le nom. Le lendemain il y eut un repas magnifique à son Hôtel, où partie du Sacré College & quelques Feudataires de l'Empire se trouverent. Le 19. jour de la Fête de l'Imperatrice Regnante,

*Fêtes chez
le Cardinal
d'Alban.*

il y eut chez Son Eminence un très beau Concert de Musique & d'Instrumens, & un souper où furent invitez le Cardinal del Giudici, le Connétable Colonna, & tous les autres Princes & Cardinaux affectionnez à la Maison d'Autriche. Le démêlé qui étoit survenu entre cette Eminence & le Cardinal Albani a été ajusté à l'amiable, après plusieurs Conférences, & ces Prélats se sont rendus visite l'un l'autre.

Le Senat Romain invité aux couches de l'épouse du Chevalier de St. George.

III. On fait de grands préparatifs pour les couches de l'épouse du Chevalier de St. George, qui sont prochaines. Le Senat Romain a été invité de la part de ce Prince de s'y trouver, de même que plusieurs autres Prélats, Ambassadeurs, & Seigneurs Anglois qui se trouvent à Rome. Le Cardinal Gualtieri, qui devoit, isoit-on, se retirer en France, est retourné à Rome pour le même sujet.

Retour de la Princesse des Ursins à Rome.

IV. La Princesse des Ursins, qui dès le mois d'Octobre dernier, est arrivée en cette Ville, a reçu les visites de tout ce qu'il y a de personnes distinguées, même de la Princesse de Piombino avec laquelle elle étoit ci devant broüillée; on a remarqué que dans celle que lui rendit le Chevalier de St. George, ce Prince lui donna le titre d'Altesse, & a toujours eu depuis de grands égards pour elle.

Arrivée du Cardinal Spinola.

V. Le nouveau Cardinal Spinola ci-devant Nonce à Vienne, arriva vers le 12. à Rome, où il a été dispensé de faire son entrée publique, de peur que pendant la cérémonie ou dans la foule, il ne se glissât quelques personnes infectées du mal contagieux.

des Princes &c. Janvier 1721. 59

gieux. Quelques jours après Son Eminence eut Audience de S. S. qu'Elle voulut bien lui accorder malgré son indisposition.

VI. L'Abbé Codati a été déclaré Auditeur de la Nonciature de *Venise*; le Cardinal Priuli ayant obtenu l'Abbaye de *Zano* avec le titre de *St. Marc*, a remis son Evêché de *Bergame* au Pere Querini Beneditin Venitien.

VII. *Venise*. Le 2. Novembre le Chevalier Ruzzini, qui a été Ambassadeur Extraordinaire de la Republique à la Porte, arriva dans la Rade de *Venise* avec deux Vaisseaux de guerre, qui l'ont amené de *Tenedos*. Comme l'eau étoit basse, il ne put entrer dans le Port de cette Ville que le 10. d'où il passa avec sa suite au vieux Lazaret, pour y faire quarantaine. Les Officiers & Soldats sont restez à bord de leurs Vaisseaux, pour y faire la leur, tous les autres Lazarets étans remplis.

*Retour du
Chevalier
Ruzzini.*

VIII. On a fait à *Bresce* la ceremonie de donner la Calotte au Cardinal Barbarigo, & il y a eu à ce sujet de grandes réjouissances dans la Ville. Cette nouvelle Eminence se dispose à aller à *Rome* recevoir le Chapeau des mains du Pape.

IX. Il y eut le 21. jour de la Fête de la Vierge, une Procession generale, où assisterent le Doge accompagné du Senat, & tout le Clergé Seculier & Regulier, pour l'accomplissement d'un vœu fait par la Republique, lorsque cette Ville fut delivrée de la peste en 1630.

X. On mande de *Dalmatie* que le General Mocenigo, ayant réglé les Limites jus-

jusqu'à la petite Ville de *Proloco*, étoit allé à *Verlizza* à la source de la *Cetina*, pour achever ce qui restoit à régler avec le Commissaire Turc, touchant les bornes des deux Etats.

XI. *Genes*. Mr. Constantin Balbi a été envoyé à *Rome* en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de la République.

XII. *Turin*. Le Roi de Sardaigne continuoit de faire son séjour dans sa belle maison de la *Venerie*, où il s'est retiré. Les Officiers nommez pour aller administrer la Justice en *Sardaigne*, se sont embarquez à *Genes* pour se rendre dans ce Royaume, & trois Galeres se tiennent à *Villa Franca* prêtes à y transporter les Troupes qu'on doit y envoyer.

Les autres nouvelles d'*Italie* ne parlent que des grandes précautions que l'on continué de prendre par tout, pour se garantir du mal contagieux.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. *Vienne*. Le 4. Novembre Fête de St. Charles Boromée dont l'Empereur porte le nom, S. M. I. reçût les complimens de la famille Imperiale & de toutes les personnes de distinction qui parurent ce jour-là à la Cour en magnifique *Gala*. Sur les 11. heures L. M. Regnantes, les Archiduchesses &c. furent entendre la Messe

des Princes &c. Janvier 1721. 61
à l'Eglise Paroissiale de St. Michel, où les
Reliques de St. Charles étoient exposées ,
& étant ensuite retournées au Palais Impé-
rial , Elles y dînerent en public. Le soir
ony chanta en musique une trèsbelle piece in-
titulée *Apollo in cielo*, & la fête fut terminée par
un splendide souper que l'Imperatrice Re-
gnante donna à toute la Famille Imperiale.
Le 6. l'Empereur tint Chapelle publique
dans l'Eglise de St. Estienne pour l'Anni-
versaire de la Translation de l'Image mira-
culeuse de N. D. de *Boz*, & les deux jours
suivans il y eut Conseil secret. Dans ce
tems-là l'Imperatrice fut legerement indis-
posée , mais ce a n'eut aucunes suites. Le
12. l'Empereur prit le divertissement de la
chasse au Sanglier dans une des Isles du *Dan-
nube* & le 14. S. M. I. se rendit à *Glau-
ster Neubourg*, Monastere situé à 2. lieues
de *Vienne*, & fondé par St. Leopold Mar-
grave d'Autriche, dont on celebroit la Fête le
lendemain; ce jour-là S. M. y entendit la Messe
& la Prédication , & revint le soir au Pa-
lais. Il y eut le 19. une magnifique Fête
à l'occasion de la fête de Sainte Elzabeth
dont l'Imperatrice Regnante & une des Ar-
chiduchesses portent le nom. L'après midi
il y eut un très beau concert de musique,
& le soir toute la Famille Imperiale soupa
en public dans l'Apartment de cette Prin-
cesse; ce jour-là l'Empereur parut revêtu
d'un Manteau de Drap d'or garni de Den-
telles d'or très larges , & il y eut Chapelle
publique au Palais, où l'Evêque de *Vienne*
officia. Le 21. on tint Conseil secret, & le
22. S. M. I. alla à *Gainsforp* aux environ
de

de *Bade* à la chasse du Sanglier, avec une nombreuse suite de Courtisans. Le 23. il y eut encore Conseil secret, & le 25. S. M. tint Châpelle publique pour la Fête de Ste. Catherine. Le 28. S. M. I. alla encore à la chasse à *Enzerstorf*, & le 29. veille de la Fête de St. André Elle se rendit à la principale Eglise des Augustins accompagnée des Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, où Elle entendit les Vêpres. Le lendemain Elle y assista aussi au Service Divin & dîna ensuite en public dans la Salle des Chevaliers où on avoit dressé trois tables pour les Chevaliers, de l'Ordre & autres personnes de distinction qui y étoient invitées.

Entrée
publique de
l'Ambassa-
deur de
Malthe.

II. Le Comte d'Almenara Chevalier de l'Ordre de St. Jean de *Jerusalem*, Grand d'Espagne, General Marechal de Camp des Armées de l'Empereur, Genti-homme de sa Chambre, & Ambassadeur Extraordinaire de *Malthe* fit le 13. son Entrée publique à *Vienne* avec beaucoup de magnificence, son train & ses Equipages étant des plus lestes & des mieux entendus. Le lendemain 14. Son Excellence eut sa premiere Audience publique de l'Empereur & de l'Imperatrice Regnante, où il fut introduit par le Comte d'Oropeza Camerier de l'Empereur; ce Seigneur l'étant allé recevoir dans son Logement dans deux Carrosses de S. M. I. suivis d'un Cortège de 50. autres à 6. Chevaux, & après l'Audience ce Ministre fut reconduit à son Hôtel avec les mêmes ceremonies.

III. On reçût avis le 22. à la Cour par un Exprés dépêché de *Dresde*, que la Princesse épouse du Prince Hereditaire de *Saxe*

des Princes &c. Janvier 1721. 63
Étoit heureusement accouchée d'un Prince.
Ce fut le Baron de Gall qui apporta cette
bonne nouvelle, pour laquelle l'Impera-
trice Douairiere Amélie a reçu les com-
plimens de toute la Famille Imperiale &
des Ministres Etrangers. Le Comte de Ho-
henfeld Intendant de cette Princesse a été
envoyé à *Dresle* pour faire des complimens
de félicitation sur la Naissance de ce jeune
Prince.

IV. Le Duc & la Duchesse de *Meklem-
bourg*, qui ont fait quelque séjour en cette
Cour, en partirent vers le 15. pour retour-
ner dans leurs États. Le 23. l'Evêque de
Constance ayant pris congé de l'Empereur
en partit aussi pour son Diocèse, & le
Prince de *Beuveren* se mit en chemin le
27. pour se rendre à *Brunswich*.

V. L'ouverture des États de la Basse
Autriche se fit le 26. au Palais à *Vienne*,
avec les ceremonies accoutumées dans la
grande Salle des Chevaliers. L'Empereur
s'y étant rendu se plaça sur un Trône qui
y avoit été élevé, & le Comte de *Zirzen-
dorf* Grand Chancelier fit une très-belle
Harangue qui contenoit diverses proposi-
tions, que S. M. appuya par un court dis-
cours, auquel le Comte de *Harach* Maré-
chal de la Province repondit dans les ter-
mes les plus soumis & les plus respectueux.

VI. Le Comte *Joséph de Waldstein* a
été fait Conseiller d'Etat ordinaire, & le 25.
Mr. *Buffy* arriva de la Cour de *Rome*, &
apporta la Calotte pour le nouveau Car-
dinal *Cinuegos*. S. M. n'a pas encore dis-
posé du Gouvernement de *Transylvanie*,
vacant

*Départ du
Duc de Me-
klenbourg.*

*Ouvertu-
re des
États d'Aut-
riche.*

Emplois.

vacant par la mort du Comte de Stainville. Le Corps de ce General a été inhumé à *Hermanstad* avec beaucoup de pompe, & on croit que le Comte de Virmond pourra bien lui succéder dans ce Gouvernement.

Départ du
Roi d'An-
gleterre de
ses Etats
d'Allema-
gne.

VII. *Hannover*. Le 12. le Roi de la Grande Bretagne partit pour retourner en Angleterre par la Hollande, avec le Comte de Cadogan, qui quelques jours auparavant étoit arrivé de Vienne. Le reste de la Cour, les Ministres, & les Bagages suivirent le 13. S. M.

Une Prin-
cesse de Ba-
viere se fait
Religieuse.

VIII. *Munich*. Le 29. Octobre la Princesse Marie Anne Charlotte de Baviere, âgée de 24. ans, & fille de S. A. Electorale, fit profession après un an de noviciat, dans le Couvent de *l'Ange* de l'Ordre de Saint François, recommandable par l'austerité de la Regle que l'on y observe, & la piété des Dames qui y sont enfermées. Toute la Cour se trouva à cette Ceremonie, qui fut moins remarquable par les ornemens & la magnificence qui l'accompagnerent, que par la maniere touchante & ferme avec laquelle cette jeune Princesse quitta le monde, & prononça ses vœux.

Chasse ma-
gnifique à
Geisenfeld.

IX. Vers le 4. Novembre S. A. E. le Duc de Baviere alla à *Geisenfeld*, Maison située à 18. lieues de *Munich* pour y faire un séjour de 15. jours, pendant lesquels ce Prince s'est occupé aux plaisirs de la Chasse. La Cour y a été fort nombreuse, les Princes, les Dames, & tous les Cavaliers qui la composent ayant été invitez de s'y trouver. La partie qui se fit entr'autres le 13. confirme de plus en plus le bon goût de

des Princes &c. Janvier 1721. 65
 de Son Altesse Electorale, & combien ce Prince sçait assaisonner ses plaisirs. Les préparatifs pour en fournir aux Dames commodément le spectacle, étoient des mieux entendus; les repas donnez au milieu de la Forêt, exquis & délicats, & la Chasse des plus heureuse, par la précaution que l'on avoit prise d'enfermer le Gibier dans une enceinte, d'où il ne sortit que pour faire remarquer l'adresse de S. A. E. & des Courtisans, qui abâtirent près de 150. Sangliers avec des demies Piques, dont ils étoient seulement armez. A ces plaisirs succederent la bonne chere, la musique, la promenade & les spectacles jusqu'an 19. que S. A. E. partit pour revenir à *Manich*. Elle y arriva le 24. ayant passé par *Ingolstat*, où Elle avoit fait la revûe de ses Troupes & visité les Fortifications.

X. *Palatinat*. S. A. E. Palatine a été incommodée d'une tumeur, qui lui étoit survenue au cou, dont elle étoit parfaitement guerie le 12. Le 14. ce Prince quitta son sejour de *Schwetzingen* pour venir faire sa Residence à *Manheim*, quoi que le Château qu'il y fait construire ne soit pas encore achevé. S. A. a pris son logement dans quelques Maisons particulieres, en attendant que le Palais soit perfectionné; & comme la Cour y est fort grosse, on y est assez mal à l'aise.

Il n'y a rien eu de nouveau touchant les affaires de Religion dans ce Pais, que l'on espere qui s'accommoderont enfin à l'amiable dans les termes que S. M. Imp. a accordé pour cela, principalement depuis

E que

que les reprefailles contre les Catholiques Romains ont été revoquées dans les États Protestans. Le Comte de Virmond qui étoit en cette Cour, est retourné à Vienne, & le Baron de Sickingen en est au contraire revenu.

XI. Il s'est fait dans plusieurs endroits d'Allemagne de violens orages, qui ont causé beaucoup de dommage.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & États du NORD, depuis le mois dernier.

*Rupture de
la Diète à
Varsovie.*

I. **P**ologne. Rien n'a pu ébranler la fermeté des Nonces qui composent la Diète générale de Pologne assemblée à Varsovie; & de quelque manière qu'on s'y soit pris, il n'a pas été possible de les résoudre à procéder à l'élection d'un nouveau Maréchal, que le Commandement des Troupes ne fût auparavant remis aux Généraux de la Couronne, qu'ils ne fussent rétablis dans leurs dignitez & fonctions, & que le Comte de Flammig n'en fût dépourvu. Les Séances du vingt-sept jusqu'au trente - un Octobre ont été aussi infructueuses que les précédentes, ce qui obligea dans cette dernière Monsieur Zaviza ancien Maréchal d'ajourner l'Assemblée au deux Novembre, dans l'esperance que les Nonces changeroient peut être de sentimens, mais un écrit de ces Généraux en réponse de celui que le Comte de Fleming avoit

avoit publié, ayant été répandu à propos, ils s'y sont de plus en plus fortifié, & les mêmes contestations ont continué dans toutes les Assemblées, jusqu'à celle du 5. que l'ancien Marechal ayant retiré ses instances pour proceder à l'élection d'un nouveau, il lui fut répondu que plutôt que d'y consentir avant qu'on leur accordât la satisfaction qu'ils demandoient, ils souffriroient que la Diette se séparât. L'après midi on se rassembla encore, & l'ancien Marechal ayant derechef demandé aux oposans s'ils persisteroient toujours dans leurs mêmes résolutions, ce qu'il réitera par trois fois, & lui ayant été constamment répondu, qu'oui, & même que l'Assemblée fut congédiée, ce Seigneur leur fit un discours des plus patétiques sur la situation des affaires, après quoi la Diette fut rompue; le Député de la Russie Polonoise ayant protesté contre tout ce que le Senat pourroit entreprendre, protestation qui fut unanimement approuvée de toute l'Assemblée, & en même tems expressément recommandée à l'ancien Marechal. Ainsi voilà les affaires de Pologne retombées dans la même confusion qu'elles étoient ci-devant, ce qui fomente & entretient de plus en plus la defunion des Membres, & l'aigreur dans les esprits.

II. Le Roi a paru extrêmement touché de la separation de la dernière Diette, & de la maniere tumultueuse dont elle s'est faite le 5. Le 12. S. M. fit assembler en sa presence le Conseil des Senateurs pour trouver les moyens de remedier à ce con-

*Assemblée
& résolu-
tions du Se-
nat.*

mécontents pourroient exciter dans le Royaume, en voulant rétablir & maintenir les Generaux de la Couronne dans leurs anciennes dignitez & fonctions. Le 15 le Senat fit l'ouverture de ses Séances, & examina le lendemain les affaires qui lui avoient été proposées. Enfin dans celle du 20. les résolutions suivantes y furent prises.

1. Que les perturbateurs du repos public seront severement châtiez suivant la teneur des Ordonnances rendues à cet effet ; & cela d'autant plus que le Roi avoit promis d'entretenir une bonne intelligence avec les Puissances Etrangères, & particulièrement avec le Czar.

2. Qu'on remettoit au jugement de S. M. ce qui concernoit la convocation des petites Diètes.

3. Que S. M. feroit faire de serieuses remontrances à la Porte Ottomane par son Resident au sujet de *Chotzin*.

4. Que le Palatin de *Podolie* seroit remercié de ce qu'il avoit sçu si bien conserver dans le Château de *Crakovie*, les documens & écrits concernans les Limites avec la Turquie.

On ne conclut rien sur une cinquième affaire qui avoit été proposée, sçavoir sur les biens de la Maison de Radzivil Neubourg.

III. Les Negotiations des Ministres Etrangers qui s'étoient rendus à la Diète, se sont trouvées déconcertées par la brusque separation ; on paroît fort allarmé des inconveniens qui en peuvent resulter, & on appréhende que les differens Palatinats du
Roi

des Princes &c. Janvier 1721. 69

Royaume ne forment une confédération pour rétablir les Generaux de *Pologne & de Lithuanie*. C'est pour prévenir un pareil éclat, que S. M. a fait principalement assembler le Conseil des Senateurs dont il a été parlé ci dessus, pour tâcher de la traverser & de maintenir la tranquillité dans ce Royaume, qui paroît néanmoins bien divisé.

IV. Le Prince *Lebomirski* est revenu de la Cour de *Suede*, & a eu l'honneur de rendre compte au Roi du succès de sa commission. Le 11. le Comte *Erdeni* Evêque de *Nieutra* & Ambassadeur de l'Empereur, fit son entrée publique à *Warsovie* avec beaucoup de magnificence; & le 16. S. Ex. eut la premiere Audience du Roi. On assure que ce Prélat après le départ de S. M. pourroit bien passer à *Petersbourg* auprès du Czar.

*Entrée de
l'Ambassa-
deur de
l'Empereur.*

V. Le 22. le Roi reçut par un Exprés de *Dresde*, l'agréable nouvelle de l'heureux accouchement de la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de *Saxe* son fils. On fixoit déjà alors à *Warsovie* au 18. Decembre, le départ de S. M. pour retourner dans les Etats d'Allemagne, & qu'Elle passeroit par *Dantzigh*, où Elle feroit un court séjour.

VI. On mande de *Podolie* & de la *Russie* Polonoise, que la peste continuoit de s'y faire sentir; que partie du Palatinat de *Crakovie* en étoit aussi infecté, mais qu'elle n'y faisoit néanmoins pas de grands ravages, & que l'on esperoit bientôt d'en être délivré.

VII. *Suede*. Le Roi & la Reine ont reçu les complimens de toute la Cour & des Ministres Etrangers sur la conclusion de la Paix avec le *Dannemarc*. Le 13. Sa Maj.

partit pour aller à *Novo* prendre le divertissement de la chasse à l'Ours, & revint le 16. à *Stokholm*. Les jours suivans ce Monarque a assisté à différens Conseils, & retourna le 22. chasser à l'Ours dans le même endroit.

Depart de
l'Amiral
Norris.

VIII. Le 2. l'Amiral Norris fit voile d'*Ernap* avec l'Escadre Angloise qu'il commandoit dans la Mer Baltique, pour retourner en Angleterre. 5. Frégates qui étoient restées derriere, l'ont suivis quelques jours après, & S. M. a joint au présent dont nous fimes mention le mois dernier, quantité de Plaques de Cuivre dont elle l'agratifié. Mr. Romanzof Ajudant General Moscovite est aussi parti pour retourner à *Petersbourg*.

Ordonnance
contre le
luxe.

IX. On publia le 3. dans toutes les Chaires de *Stokholm* une Ordonnance contre le luxe des Habits. L'usage des Gallons, Franges, Broderies, Dentelles, Brocards, Rubans, & même jusqu'aux Boutons d'or & d'argent a été défendu à peine de 100. Risdals d'amande: & il n'est permis de porter des Dentelles de fil que de la largeur d'un doigt.

X. Le Baron de Spaar a été envoyé à la Cour de la Grande Bretagne pour y résider en qualité de Ministre. Le Regiment du Colonel Baker est parti pour aller prendre possession de *Stralsund*, & le Comte de Meyerfeld devoit suivre incessamment pour aller dans son Gouvernement de la partie de la Pommeranie qui a été cedée à la Suede. La Ville de *Mastrand* a aussi été évacuée par les Danois, dans laquelle les Suedois sont

des Princes &c. Janvier 1721. 71
sont entez, de même que dans plusieurs autres Places situées au deçà de la *Pene*.

XI. On travaille continuellement à augmenter les forces de terre & de mer pour être en état de résister aux Moscovites qui menacent toujours la *Suede*. La Flotte a été ramenée à *Carleskroon*, & les Troupes qui étoient aux environs de *Stokholm*, sont retournées dans leurs anciens quartiers.

XII. *Dannemarc*. La Flotte de l'Amiral Norris consistant en 25. Vaisseaux, arriva le 10. à la Rade de *Copenhague*, où elle prit les rafraichissemens nécessaires pour continuer sa route.

XIII. On travailloit le 21. à faire une réforme considérable des Troupes Danoises; les Commissaires des Guerres, les Pourvoyeurs & Caissiers ont été cassés, & on a diminué le nombre des Regimens, & celui des Soldats qui composent ceux qui sont restez sur pied.

XIV. Le 30. jour de l'Anniversaire de la Naissance du Prince Royal, tous les Ministres Etrangers allerent à *Frederixbourg*, où la Cour se tenoit pour lors, pour complimenter ce Prince. L'indisposition qu'avoit eu la Reine, n'a eu aucunes suites, & Elle commençoit à paroître de nouveau en public.

XV. *Moskovie*. Le Czar alla vers le 20. Octobre à *Stenselbourg*, avec le Prince de *Menzkof* & une Cour nombreuse, célébrer l'Anniversaire de la Conquête de cette Forteresse. S. M. visita ensuite les travaux qu'Elle fait faire le long du Lac de *Ladoga*, où l'on creuse un Canal pour faire
entrer

entrer la Riviere de *Nieva*, afin que les Bâtimens qui apportent des provisions de *Moscovie*, puissent le faire plus sûrement & plus commodément. Ce Prince à son retour à *Petersbourg*, a été attaqué d'un rhume, qui l'a obligé de garder la chambre, mais il n'a pas laissé de donner Audience aux Ministres Etrangers, & de se trouver aux differens Conseils qui se sont tenus.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE depuis le mois dernier.

Arrivée du Roi d'Angleterre en Hollande, son départ.

I. **H**ollande. Le 16. Novembre sur les 5. heures du matin le Roi de la Grande Bretagne passa à *Schoonhoven* revenant de *Hannover*, & arriva peu après à *Helvoet Sluys*, où il prit son logement dans la Maison qui lui avoit été préparée. Les Comtes de *Stanhope* & de *Stairs*, & plusieurs Seigneurs Anglois s'y étoient rendus dès la veille, pour aller à la rencontre de ce Prince. Le 17. au matin S. M. s'embarqua à bord d'un de ses Yachts, pour passer en Angleterre, mais ayant été repoussée par les vents contraires, Elle fut obligée de revenir l'après midi à *Helvoet Sluys*, où Elle resta jusqu'au 20. au matin, qu'Elle s'embarqua avec un vent favorable, qui l'a heureusement conduite sur les Côtes de la Grande Bretagne.

Retour du Comte de Cadogan.

II. Le Comte de *Cadogan* arriva le 17. à la *Haye*, revenant de *Vienne* par *Berlin* & *Hannover*.

des Princes &c. Janvier 1721. 73

Hannover. Le 19 S. Excellence fut trouvé S. M. Brit. qui étoit encore à *Helvoet Sluys*, d'où il revint le lendemain. Ce Ministre a reçu les félicitations de L. H. P. sur son heureux retour d'Allemagne, & a eu plusieurs Conférences avec Mr. le Président de l'Assemblée des S. E. Généraux, les Seigneurs de la Régence & divers Ministres Étrangers. Sur la fin du mois le Lord Carteret qui a été Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne dans les Cours de *Suede* & de *Dannemarck*, arriva aussi par *Hambourg*, & a été magnifiquement traité par le Comte de Cadogan. Vers le 8. Decembre ces deux Seigneurs allerent s'embarquer à *Rotterdam*, & sont repassez en Angleterre. Le Marquis de Pozzobueno Envoyé d'*Espagne*, & celui de *Parme*, qui est le Comte de Galloso, sont aussi partis pour se rendre à la Cour de S. M. Britannique.

III. Les précautions que L. S. E. Généraux avoient prises par leur Placard du 18. Septembre dernier, ne leur ayant pas paru suffisantes, pour prévenir le mal contagieux, qui regne en *Provence*, en ont fait publier un second du 17. Novembre beaucoup plus détaillé & étendu, avec de nouvelles peines pour ceux qui y contreviendront. Ce Placard avoit été précédé d'un autre, ordonnant un jour solennel de prieres & de jeûnes, qui a été célébré le 13. dans toute l'étendue des Provinces-Unies.

IV. La nuit du premier au deux Decembre il fit une tempête si violente, que plusieurs Bâtimens échoïerent & perirent dans le *Texel* & sur les Côtes d'*Hollande*. Suivant

*Nouveaux
Placard
contre le mal
contagieux.*

*Violente
tempête.*

vant les Lettres de *Zelande*, il s'est faite une ouverture aux Dunes près de *Zirechzée*, qui a inondé une étendue de Païs, assez considerable, & fait perir quantité de personnes & de betail.

V. Le Comte d'Yfflmuyden a été nommé, & est parti pour aller à la Cour de l'Évêque de *Munster*, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de L. H. P. Le Marquis de Beretti Landi Ambassadeur d'Espagne, a reçu la confirmation de la défaite des Môtres en *Afrique* par l'Armée Espagnolle, & en a fait part à L. H. P. desquels il a reçu les complimentemens.

VI. Les Seigneurs Etats d'Hollande & de Westfrite qui s'étoient separez le 17. Novembre, se rassemblèrent le 4. Decembre.

Anniversaires celebres à Londres.

VII. *Angleterre. Londres.* Le 10. jour de l'Anniversaire de la Naissance du Prince de Galles, L. A. R. reçurent les complimentemens dans leur Maison de *Loycester* des jeunes Princesses leurs filles & de toute la Cour, & le lendemain on le celebra par le son des cloches, une décharge generale du Canon de la Tour & du Parc, des illuminations & des feux par toute la Ville. Le 15. on fit ce ui de la Naissance du feu Roi Guillaume de glorieuse memoire, & le lendemain il y eut un jour d'actions de grâces, comme il se pratique tous les ans, pour la découverte de la fameuse conspiration des poudres.

Retour du Roi à Londres.

VIII. Le Comte de Sunderland & l'Amiral Bing arriverent de *Hannover* à *Londres* le 11. Et le même jour on apprit par

des Princes &c. Janvier 1721. 75

un Messager d'Etat que le Roi devoit arriver en Hollande le 17. sur quoi on fit partir les Detachemens des Gardes pour aller attendre S. M. sur la route de *Margatte* ou d'*Harwic*, & le 14. les principaux Seigneurs allerent au devant de ce Monarque jusqu'à *Greenwich*. Le 22 au matin on fut informé par un autre Exprés, que ce jour-là le Roi avoit heureusement débarqué à *Margatte*, & l'arrivée de ce Prince fut d'abord annoncée au peuple par le bruit du Canon. Les Seigneurs Regens firent aussi partir le Carosse de l'Etat pour aller recevoir S. M. & le soir Elle arriva en bonne santé au Palais *St. James*. Les peuples ont donné des marques extraordinaires de joye pour le retour de S. M. par les feux & les illuminations qui parurent ce soir-là dans toutes les rues de *Londres*.

Il y eut le lendemain de l'arrivée du Roi & le jour suivant un grand concours de Noblesse & des Ministres Etrangers au Palais, qui vinrent saluer S. M. & la féliciter sur son heureux retour d'Allemagne, les Evêques du Royaume ayant à leur tête l'Archevêque de *Cantorbery*, en firent de même, & le 24. ce Monarque accompagné du Prince de Galles son fils & d'une nombreuse Cour, s'étant rendu dans la Chapelle Royale, le Comte de *Falmonth* portant l'épée de l'Etat, on y chanta le *Te Deum* en Musique; le Prince de Galles s'entretint ensuite avec S. M. dans son Cabinet, après quoi il se tint un grand Conseil, où S. M. se trouva. Le 25. le Roi reçut les complimens de félicitation du Lord Maire de *Londres*

Londres & des Aldermans, & le 30. S. M. alla voir la representation d'un nouvel Opera sur le marché au foin avec le Prince, la Princesse de Galles & les Princesse ses petites filles. Le 3. Decembre le Duc de Somerset Chancelier de l'Université de Cambridge accompagné de divers Professeurs, presenta l'Adresse suivante au Roi. En voici la traduction.

*Adresse de
l'Université
de Cam.
bridge.*

AU milieu de la joye universelle de vos Sujets sur l'heureux retour de V. M. dans vos Royaumes, nous demandons la permission de nous approcher de vôtre presence Royale, pour vous donner de sinceres preuves de nôtre devoir & nôtre affection.

Tous vos Sujets sont effectivement obligez à la fidelité & à l'obéissance, mais il y en a parmi eux qui le sont davantage par une marque de reconnoissance.

C'est par la sage administration de V. M. que nous jouïssons tous en commun de nôtre defense & sûreté, de même que de l'avantage des bonnes loix, & de la paisible jouïssance de nos Droits & Libertez; mais c'est à V. R. M. & à sa bonté incomparable que nous sommes redevables des bonnes loix pour l'avancement de la pieté & des belles Lettres, qu'il a plû à V. M. d'accorder à cette ancienne Academie, & des dernieres faveurs de V. M. dont nous lui venons témoigner presentement nôtre reconnoissance.

Le grand défenseur des Libertez de l'Europe, le principal Protecteur & Chef de la Religion Protestante, & en particulier de l'Eglise Anglicane, sont les titres connus de nôtre
gracieux

des Princes &c. Janvier 1721. 77
gracieux Souverain , mais V. M. ayant été
aussi le grand Promoteur des Sciences , cela
ne donnera pas un petit lustre à l'histoire de
vôtre Règne , & perpétuera votre mémoire
jusqu'à la posterité la plus reculée.

Dans les sentimens de cette faveur , nous ne
pouvons qu'assurer très humblement V. M.
que selon nos differens Postes & capacitez ,
nous ferons tous nos efforts pour inspirer dans
l'esprit de la jeunesse des fondemens de devoir
& de fidelité , par lesquels elle donnera dans
toutes les occasions qui se presenteront des
preuves essentielles de leur fidelité envers V.
M. & sa posterité Royale.

Que le Règne de V. M. soit long & heu-
reux ; que le Dieu Tout-Puissant préserve vô-
tre sacrée personne de toute conspiration se-
crete , & que la même Providence détourne
des Etats de V. M. ces funestes fleaux dont elle
afflige nos voisins. Ce sont les vœux ardens
des très fideles & obéissans Sujets de V. M.

Reponse du Roi

TE vous remercie de cette Adresse si remplie
d'expressions de fidelité & de devoir , &
des assurances que vous me donnez d'inspirer
à la jeunesse qui vous est confiée , de bons fon-
demens pour l'avancement de la Religion , &
pour le maintien de nôtre heureuse Constitu-
tion.

IX. On publia le 17. une Proclamation
du Roi qui ordonne un jour solemnel *Proclama-*
d'actions de grâces & de prieres dans toute l'é- *tion publiée*
tendue de la Grande Bretagne fixé au 27.
Decembre

Decembre, pour remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu détourner jusqu'à présent de dessus ce Royaume la maladie contagieuse, & lui demander de vouloir bien l'en préserver à l'avenir.

Le Resident de Moscovie a ordre de se retirer X. Le Resident de Moscovie ayant présenté aux Seigneurs Regens, pendant l'absence du Roi, un Memoire de la part du Czar son Maître, conçu dans des termes peu convenables, a reçu ordre de sortir du Royaume, & ce Ministre se dispoit le 4. Decembre à s'y conformer.

Le Parlement prorogé au 19. XI. Le 6. le Parlement se rassembla pour la premiere fois depuis le retour du Roi, & fut de nouveau prorogé jusqu'au 19. Les Membres qui doivent former cette Assemblée, se sont rendus en foule à Londres de toutes les parties du Royaume, & l'on s'attend que ce qui se passera dans les prochaines Scéances, sera intéressant, par rapport à la situation des affaires touchant le credit public & au desordre de la Compagnie de la Mer du Sud & de la Banque.

Retour de l'Amiral Norris. XII. L'Escadre que commandoit l'Amiral Norris dans la Mer Baltique, est heureusement arrivée dans le *Buoy de Nore*, & cet Amiral s'étant rendu à Londres eut l'honneur le 9. de saluer le Roi, & de lui rendre compte de ce qui s'est passé pendant sa Campagne sur les Côtes de Suede.

La tempête a aussi fait perir quantité de Vaisseaux sur les Côtes d'Angleterre & sur la Tamise.

ARTICLE VIII.

Qui comprend la Naissance, Mariages & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. LA nuit du 17. au 18. Novembre la Princesse épouse du Prince Héritaire de Saxe, accoucha heureusement à *Dresde* d'un Prince, qui le 19. fut baptisé & nommé *Charles-Frederic-Auguste-François*. Les Comtes de *Conigsek* & *Lagnasco* l'ont tenu sur les Fonds au nom de l'Empereur & du Roi de Pologne; la Comtesse *Fugger* & la Princesse de Saxe *Weyssenfels* au nom de l'Imperatrice & de la Reine de Pologne.

II. Le Marquis de *Serra* épousa à *Naples* sur la fin d'Octobre la fille de la Princesse de *St. Severo*.

Le 10 Novembre le Comte de *Breuner* épousa dans la Chapelle du Palais Impérial à *Vienne*, la Comtesse de *Kienbourg* Dame d'honneur de l'Imperatrice Regnante.

La cérémonie des Noces du Prince *Maximilien* de *Hesse Cassel*, avec la Princesse de *Hesse Darmstat* se fit le 30. à *Darmstat*. Les nouveaux mariez feront leur résidence à *Cassel*.

Mr. *Charles Fairfax* fils unique du Vicomte de ce nom, a épousé la Comtesse de *Dambar*, fille aînée du Lord *Clifford*, dans le Comté de *Devonshire* en *Angleterre*.

III. L'Amiral *Tordenchiold* Danois fut tué le 12. en duel à 2. lieues d'*Hannover*

par le Colonel Sihal , qui a trouvé le moyen de se retirer à *Hambourg*, & son corps a été transporté à *Copenhague*. Ce General est d'autant plus regretté qu'il n'étoit âgé que de 30. ans, & que son mérite & sa valeur seuls l'avoient élevé au poste qu'il occupoit en 10. ans ; n'étant que simple Cadet de Marine en 1709. à l'âge de 20. ans.

Le 15. la mort enleva à *Londres* Dom jacinto Borges de Castro Envoyé Extraordinaire de Portugal en cette Cour. Le corps de ce Ministre a été déposé dans l'Abbaye de *Westmunster*.

Le 19. le Cardinal Cazoni mourut à *Rome* âgé de 75. ans & dans la quatorzième année de son Cardinalat. Cette Eminence étoit de *S^{te} Anne* & Créature du Pape Regnant.

Mr. Howard frere du Duc de *Norfolk* mourut à *Londres* au commencement de Decembre.

Dans le même tems la mort a enlevé à *Paris* le Comte de Guiscard , Lieutenant General des Armées du Roi de France , Chevalier de ses Ordres , & Gouverneur de *Sedan*.

L'Archevêque de *Vienne* en Dauphiné & l'Evêque de *S. Brien* sont aussi morts chacu dans leurs Dioceses.

F I N.